UFR des Sciences de l'Homme et de la Société

Département des Sciences de l'éducation

Master 1 Sciences de l'éducation

Parcours Analyse de situation éducative

DOSSIER EXPLORATOIRE DE RECHERCHE

L'orientation et le projet personnel d'apprentissage des lycéens mahorais

MOHAMED Idriss

Numéro étudiant : 20709121

Sous la direction de Monsieur David Ducastel

Année universitaire : 2012/2013

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur David Ducastel, pour son accompagnement, sa compréhension et ses précieux conseils.

Je remercie les professeurs de la première année du Master en Sciences de l'éducation, notamment Madame Carole Daverne pour ses théories en Sociologie de l'éducation et Monsieur Laurent Lescouarch pour l'ensemble de ses cours qui m'ont permis de mener à bien ce travail de recherche qui me tenait à cœur.

J'adresse également un merci profond à Mademoiselle Habiba Ahamada, à Madame Benzi et à tous ceux qui m'ont soutenu dans ce travail par leurs relectures.

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes parents, à ma tante Nourou, à ma cousine Nayla et son mari Ibrahim.

« *S'orienter dans la vie est une donnée anthropologique humaine fondamentale, à la conjonction du politique, de l'économie, du social, de l'éducatif et du culturel* » (Francis Danvers).

« *Le projet caractérise cette conduite éminemment personnelle par laquelle je concrétise ma pensée, mes intentions à travers un dessin approprié ; c'est en même temps cette conduite éminemment relationnelle qui me fait communiquer à autrui mes intentions pour le laisser juge de leur contenu* » (Jean-Pierre Boutinet).

« *Il n'est pas d'apprentissage possible sans une volonté de s'approprier le savoir, une implication personnelle dans l'activité d'apprendre. C'est en quelque sorte, la traduction d'une motivation dans un engagement cognitif* » (Francis Tilman, Le Grian).

Sommaire :

Introduction……4

I. Cadre conceptuel……...10

1. Orientation…….10

1.1. Orientation scolaire et professionnelle……12

1.2. L'éducation à l'orientation……..14

1.3. La dimension sociale de l'orientation…….19

1.4. La question de la sélection……...22

2. L'orientation scolaire au lycée général et technologique en France depuis 2010…...23

2.1. Réforme de la structure du lycée…….24

2.1.1. Réaménagement des horaires du lycée……..25

2.1.2. Fluidité des parcours……..25

2.1.3. Gouvernance *vs* autonomie des lycéens……....26

2.2. Réforme de la pédagogie au lycée……...27

2.2.1. Accompagnement personnalisé……....27

2.2.2. Tutorats……..28

2.2.3. Stages passerelles et stage de remise à niveau…….28

2.3. Enquête sur la mise en œuvre de la réforme……28

3. Projet……..30

3.1. Projet personnel d'apprentissage et d'orientation…….32

3.2. Conduite à projet…….……....33

3.3. Projet comme source de motivation……....34

3.4. Projet de réussite comme engagement…….37

II. Méthodologie…….39

1. Principe de bases……...49

2. Entretien exploratoire……40

3. Biais, limites et difficultés……41

4. Méthodologie de recherche et Problématique…….42

5. Hypothèses……...44

Conclusion……44

Bibliographie ……...47

Sitographie…….. …… 48

Annexes……50

Introduction :

Dans le système éducatif français, tout au long de la vie scolaire, depuis la classe de 6ème, les élèves sont amenés à faire des choix d'orientation scolaire et plus tard d'orientation professionnelle. Après le collège, les élèves ont deux possibilités : soit ils vont au lycée professionnel où nous pouvons trouver une première catégorie d'élèves, qui préparent en deux ans un brevet d'études professionnelles (BEP). Une deuxième catégorie est formée pour passer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et une troisième catégorie pour un baccalauréat professionnel en trois ans ; soit ils vont au lycée général et technologique après une seconde dite indifférenciée, seconde de détermination mise en place en 1982. Ainsi, avant de passer le baccalauréat, les élèves doivent savoir s'orienter et choisir l'une des voies qui leur sont proposées pour la poursuite de leurs études, sans oublier toutefois, que c'est le chef de l'établissement qui prend la décision finale. En 2008, Le Haut Conseil de l'Éducation définit l'orientation comme un processus qui « *recouvre deux activités que la langue anglaise distingue : le processus qui répartit les élèves dans différentes voies de formation, filières et options ("students distribution") ; l'aide aux individus dans le choix de leur avenir scolaire et professionnel ("vocational guidance", "school and career counseling")* » (2008 : p. 7). En effet, la première activité représente le processus d'orientation réalisé institutionnellement, autrement dit c'est le classement des élèves dans telle ou telle filière par les acteurs de l'orientation et les procédures employées pour les repartir. La deuxième activité représente tout ce qui est mis en œuvre pour permettre à un élève de choisir sa voie, de manière réfléchie en tenant compte de ses potentialités et de ses aspirations. C'est cette dernière, qui va davantage retenir notre attention dans cette étude.

Ainsi, l'orientation a une place prépondérante dans le cheminement scolaire d'un élève. Elle revient presque à chaque palier de son cursus. Au lycée, l'orientation est encore plus déterminante. Cependant, il apparaît que pour les élèves issus de certains milieux, les moments d'orientation scolaire sont des moments délicats où les intentions d'études se confrontent à certains déterminismes : non seulement l'orientation scolaire d'un élève dépendrait de ses résultats scolaires mais aussi de son origine sociale comme le montre Bourdieu dans son ouvrage intitulé « *La reproduction* », qui développe l'idée selon laquelle l'enfant fait ses choix d'orientation en fonction du statut social et intellectuel de ses parents. D'autre part, l'orientation serait fonction aussi du sexe, de l'académie, de l'établissement, du

nombre de places offertes par le système éducatif et la collectivité territoriale où l'élève est scolarisé.

Si nous avons choisi de traiter ce sujet concernant l'orientation, c'est parce que nous avons vécu des difficultés d'orientation après avoir obtenu le baccalauréat. Nous pensons que cela est dû au fait que nous n'avons pas préparé notre orientation dès lycée. La plupart des camarades de notre promotion semblent être confrontés au même problème. De longues discutions à ce sujet, nous ont permis de réaliser que certains d'entre nous avaient choisi des filières qui ne correspondaient ni à leurs compétences et ni à leurs souhaits. Les conséquences ont été qu'après le baccalauréat, à la faculté, avons-nous eu du mal à construire un projet d'avenir qui conviendrait aux études que nous avions entamées. Pour comprendre tout ceci, il semble opportun de faire une étude spécifique du terrain ciblé et d'analyser la situation géographique et sociale de Mayotte.

Mayotte est située au sud-ouest de l'Océan Indien, entre le continent africain et Madagascar. Sa superficie est de 374 km². En 2012, la population mahoraise comptait 212 645 habitants. La distance qui sépare cette île de la Métropole, est de 8000 km. Mayotte était anciennement une Collectivité d'Outre Mer. Elle est passée au statut de Département d'Outre Mer le 31 mars 2011. Étant donné ce statut particulier et son éloignement par rapport à la Métropole, d'une part, le système éducatif connaît un retard significatif en ce qui concerne l'orientation. D'autre part, les offres de formations sont largement insuffisantes par rapport aux besoins. (Voir annexe 1 : le document sur le forum d'études supérieures).

À Mayotte, nous pouvons compter six lycées généraux et technologiques et quatre lycées professionnels. Quatre lycées sur les dix proposent des formations aux Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS) : d'abord, les BTS Assistant Manager et Assistant de Gestion PMI-PME au lycée Younoussa Bamana ; ensuite, le BTS Management des Unités Commerciales au lycée de Sada ; la formation au BTS de Comptabilité et Gestion des organisations est proposée au Lycée de la Petite-Terre ; et un BTS en Hôtellerie est enseigné au Lycée Professionnel de Kawéni. En conclusion, il n'y a que cinq spécialités dans le domaine du BTS sur 87 (Tous les BTS en fiches, *Studyrama.com*) proposées Métropole.

Un Centre Universitaire de Formation et de Recherches (CUFR) a été ouvert à Mayotte en 2011. Il regroupe l'Institut de Formation des Maîtres et des structures

universitaires. Sept formations du supérieur y sont proposées en partenariat(s) avec des universités de Métropole ou de La Réunion : les années L1 et L2 de la licence de Lettres Modernes se font en partenariat avec l'université de Rouen ; les L1 et L2 de la licence de Sciences Humaines option géographie, en partenariat avec l'université de Bordeaux III ; la L1 de la licence d'Économie Gestion s'y prépare en partenariat avec les villes de Pau et de Bayonne ; enfin, en partenariat avec l'île de La Réunion, il y a la L1 de la Licence de Biologie, Chimie et Géosciences, la L1 de la licence de Mathématiques Informatique, Physique. Il y a également une Licence de Droit (L1, L2, L3) en partenariat avec l'Université de Paris I et une Licence d'Administration Économique et Sociale, en partenariat avec l'Université de La Réunion. Nous avons aussi, l'Institut de Formations en Soins Infirmiers (IFSI) qui propose des formations dans le secteur sanitaire et social.

Ainsi, étant donné l'insuffisance des formations offertes à Mayotte, pour poursuivre leurs études après le baccalauréat, la plupart des étudiants sont contraints de se rendre à La Réunion ou en Métropole. En 2012, le nombre de lycéens mahorais[1] en classe de terminale s'élevait à 2 440 (annexe 1). Lors de l'orientation, bon nombre d'entre eux ne peuvent pas être aidés par leurs parents car ceux-ci n'ont pas fait d'études et parfois seraient analphabètes. Ainsi ces jeunes font-ils souvent, des choix d'études supérieures précipités, malgré les réunions ou forums proposés par le CIO de Mayotte et se retrouvent donc à suivre dans une université en Métropole, une filière ne correspondant pas à leurs aspirations et aptitudes (cf. annexe 2).

Les principales causes de cette situation seraient le manque de formations sur l'île et de visibilité concernant celles qui sont proposées en Métropole. À Mayotte, nombreux sont les étudiants qui font des études sans pour autant savoir ce qu'ils pourront faire plus tard grâce à leurs diplômes, dans la vie active. Après le baccalauréat certains, tel a été notre cas, restent à Mayotte pour poursuivre leurs études. Ainsi, nous avons fait nos deux premières années de Licence de Lettres Modernes à Mayotte, puis nous avons dû partir en Métropole pour achever notre licence à l'université de Rouen. Parfois, le choix de rester à Mayotte et de commencer des études supérieures s'impose car nous n'avons pas constitué un projet de formation.

Au cours de cette formation en Lettres, nous avons été confrontés maintes fois à la tentation de l'abandonner. En effet, plusieurs facteurs seraient la cause de l'échec, des étudiants dans le premier cycle universitaire mais le processus d'orientation mal maîtrisé

[1] Qualificatif qui désigne ceux qui sont originaires de Mayotte.

serait la principale cause. Pour illustrer cela, nous pouvons prendre l'article intitulé *Retour d'expérience(s) sur un dispositif visant à réduire l'échec en premier cycle Universitaire : le Cycle d'Orientation et de Consolidation***,** écrit par Laurence Pérennès et Gilles Pinte :

« Il est souvent affirmé que les étudiants qui décrochent rapidement sont ceux dont le projet professionnel est le moins solide. De Ketele (1990) avait montré l'importance du projet dans la transition du lycéen vers l'enseignement supérieur » (1990 : p. 4).

Une étude réalisée en 2009, sur les étudiants mahorais en métropole, montre que le « *taux de réussite moyen serait de 16% en 1ère année* » (annexe 3) alors que le taux de réussite pour étudiants métropolitains est de « 47,5% » (En fac, le taux d'échec des premières années reste élevé. 2010). Ce qui veut dire qu'il y aurait 84% d'échec en première année universitaire pour les Mahorais. Par ailleurs, cette étude constate que « *9 étudiants sur 12 affirment que leurs choix de filières ne s'est opéré qu'à l'issue du baccalauréat* »[2]. Ainsi, ces chiffres mettent en évidence l'importance de réfléchir au projet de formation des étudiants mahorais, dès le lycée, en espérant que cela pourrait favoriser leurs réussites dans les études supérieures.

L'échec des étudiants mahorais, dans l'enseignement supérieur ne date pas d'aujourd'hui. En 2004, l'INSEE avait déjà publié des statistiques à ce sujet. À l'époque le taux d'échec était de 92% : *« L'échec en DEUG semble très important puisque seulement 8% des inscrits en 1ère année en 2001 ont obtenu leur diplôme et continuent leurs études deux ans après »* (INSEE, 2004 : p. 1)[3]. De ce fait, nous pouvons constater que, depuis près de 10 ans, beaucoup d'étudiants mahorais se heurtent dans l'enseignement supérieur à un échec qui se situe principalement dès la première année d'études supérieures.

En effet, en 2011/2012 une enquête réalisée (cf. annexe 2) auprès des étudiants mahorais qui sont en métropole, révèle que le nombre d'étudiants inscrits en Licence 1 était de 508. Le nombre d'admis était de 78 mais 300 étudiants ont redoublé et 120 étudiants s'étaient réorientés. 10 personnes n'ont pas donné de réponse à l'enquête. Si nous comparons ces résultats à ceux inscrits aux études courtes, nous trouvons qu'en première année, 17 étudiants mahorais étaient inscrits en BTS. Parmi ceux-ci, 14 ont réussi leur année et seulement 2 d'entre eux ont redoublé. Il n'y a pas eu de réorientation. Une personne n'a pas répondu à l'enquête. Ainsi, nous remarquons que la majorité des étudiants qui font un BTS,

[2] *Op. cit.*
[3] Cf. annexe 4

parviennent à finaliser leurs études et à obtenir leur diplôme en fin du cursus. Cela met en évidence la différence entre un BTS qui est plus professionnalisant, présuppose un projet et offre un encadrement pédagogique, et une licence qui est dépourvu de tous ces éléments. Lors d'un entretien à Rouen, une Conseillère d'Orientation Psychologue (COP) résume de manière presque parodique, ce qui constitue peut-être le danger que représente l'Université, pour des étudiants plus fragiles et insuffisamment préparés :

« (…) *On entre dans une école de commerce pour devenir manageur d'entreprise, on entre dans une école d'ingénieur pour être ingénieur, après le BTS/ DUT c'est évidemment lié à un domaine professionnel donc l'exception c'est les classes prépa ou l'université, où là le choix professionnel peut un petit peu être reporté (rire). On peut se dire bon bin, je choisirai vraiment quel métier que je veux exercer aprèèèès euh, après mon master heinnn* »[4].

Dans les articles publiés sur Mayotte, nous pouvons lire que l'échec des étudiants mahorais en métropole est principalement dû à l'éloignement et au contexte de la Métropole qui est fort différent de celui de Mayotte aux niveaux environnemental et social. *« Une des difficultés rencontrés semble être le relatif isolement dans lequel certains se retrouvent puisque 21% des boursiers ne sont pas plus de cinq dans leur commune d'accueil »*[5]. Dans un autre article publié en 2012 sur un site du sénat, nous constatons que « *les Mahorais […] déplorent le taux d'échec élevé des étudiants mahorais poursuivant leurs études dans une université métropolitaine (90 %), dès la première année, en raison des difficultés d'adaptation et d'installation. Pour la majorité d'entre eux, c'est la première fois qu'ils quittent Mayotte »* (Mayotte un nouveau département confronté à de lourds défis. 2013). A ce propos, notre étude ne cherche pas à remettre en cause le fait que cet « *échec élevé* » soit fortement lié aux *« difficultés d'adaptation et d'installation » ou « d'isolement »* mais s'efforce plutôt de comprendre la place du projet de formation des lycéens mahorais dans la poursuite des études à l'université.

En effet, nous considérons que le projet de l'élève devrait occuper une place primordiale dans son orientation au lycée, afin de se préserver de futurs échecs dans le premier cycle universitaire. D'après l'article de Laurence Pérennès et Gilles Pinte qui s'intéresse aux étudiants métropolitains, parmi les *« raison d'échec […] des premières semaines à l'université »*, figurent les *« raisons liées à la méconnaissance des programmes de formation »*. Nous pensons que Mayotte n'est malheureusement pas à l'abri de cette situation

[4] Extrait d'un entretien avec une C.O.P. (cf. annexe 5).
[5] Cf. Annexe 6

qui se trouve être plus grave qu'en Métropole. Un rapport publié en 2009 à Mayotte, rapporte des chiffres accablants :

« 9 étudiants sur 12 affirment que leurs choix de filières ne s'est opéré qu'à l'issue du baccalauréat. L'environnement familial des néo bacheliers semble influencer fortement le choix des filières dans le supérieur, alors que les dispositifs du type CIO ou le corps enseignant ne jouent qu'un rôle mineur dans les choix post bac. Les étudiants appréhendent généralement les filières choisies dans leur globalité. Il ressort des entretiens qu'il existe une certaine méconnaissance des contenus de formations qui aura pour effet de mettre les étudiants en situation délicate une fois les cours démarrés »[6].

Après avoir constaté ce dysfonctionnement concernant l'orientation à Mayotte, nous avons voulu savoir comment devrait fonctionner un authentique processus d'orientation au lycée général et technologique, qui permettrait aux lycéens de constituer leur projet personnel de formation. Par exemple, au lieu d'une orientation passive, qui serait celle qui prévaut actuellement, nous aimerions nous interroger sur les modalités possibles d'une orientation active, qui engagerait les lycéens à être les acteurs de leurs propres devenirs professionnels. Nous partons en effet du présupposé théorique que seule une telle démarche pourrait les aider à réussir dans leurs études et leurs vies futures.

Face à cette hypothèse de recherche, nous avons commencé notre réflexion par la simple question suivante : comment l'orientation devrait-elle se faire au lycée? En tentant de répondre à cette question, d'autres interrogations ont émergé peu à peu: les étudiants mahorais sont-ils conscients des mutations économiques et sociales, de la transformation incessante des métiers, de leur évolution dues aux nouvelles technologies et à la globalisation ? Que pourrait-on mettre en place afin de faciliter l'orientation des lycéens mahorais et de réduire leurs taux d'échec alarmant, durant la première année d'enseignement supérieur ? Compte tenu des difficultés qui leur sont propres – éloignement culturel, bilinguisme, français langue seconde, parents souvent issus de la toute petite paysannerie et analphabètes - le fait qu'ils se soient forgé en amont un projet d'études motivant n'est-il pas un facteur nécessaire voire décisif de la réussite de leurs études universitaires ?

Pour répondre à ces multiples questions, nous développerons dans un premier temps le concept d'« orientation ». Dans un second temps, nous évoquerons et tenterons d'analyser les réformes actuelles concernant l'orientation, avant de nous consacrer dans un troisième temps, au concept de projet personnel, projet d'orientation et de formation.

[6] Cf. Annexe 3

I. Cadre conceptuel :

1. Orientation :

Nous avons choisi de définir d'emblée le concept d' « orientation » qui était au cœur de notre interrogation initiale.

Durant fort longtemps, l'orientation a été un processus reproduisant un modèle connu. Les élèves faisaient des choix pour suivre un itinéraire scolaire ou professionnel selon les habitudes ou les vœux de leurs familles. Ils s'orientaient vers les métiers que leurs parents ou leurs proches exerçaient déjà. Comme disait Pascal : « *La coutume fait les maçons, les soldats, les couvreurs* » (Pascal, *les pensées.* Cité par Pierre Naville, 1972 : p. 13)

A partir de nos diverses lectures, nous constatons que la notion d'orientation fait partie de ces notions complexes qui ont plusieurs acceptions. Ainsi, pour bien délimiter ce que nous voulons développer, nous traiterons dans cette partie la notion d'orientation individuelle. En effet, Jean Drévillon fait une différence entre « l'orientation individuelle » et « l'orientation des individus ». L'orientation individuelle nous intéresse ici dans la mesure où nous aimerions savoir comment un individu, et plus précisément un lycéen, pourrait construire un parcours scolaire personnel et cohérent qui correspondrait à ses aspirations et à ses compétences. En parlant de l'orientation individuelle, Jean Drévillon déclare :

« Selon cette conception de l'orientation, l'actualisation des tendances permet à l'individu de prendre conscience de son « moi » dans la mesure où l'affrontement avec le réel donne sa consistance et ses limitations provisoires…». (1966 : p. 5)

D'après l'auteur de cette citation, l'orientation individuelle permet donc de nous connaître après avoir éprouvé nos limites « *dans la vie sociale* » et le fait de se connaître peut faire émerger « la *spécification* » de l'individu, « *spécification qui favorise sinon entraîne l'actualisation des tendances les plus profondes de l'être* ». Ainsi, l'orientation serait le processus qui conduirait l'individu à prendre conscience des domaines pour lesquels, il aurait de l'inclination, aussi assimilerons-nous cette notion, ici dans le cadre scolaire, au projet individuel de l'élève. Nous faisons un rapprochement entre la notion de « *tendance* » ou de l'inclination et celle de projet d'élève qui désigne, d'après Jean Guichard, « *l'action qu'on envisage de réaliser* » (1993 : p. 15) car nous supposons que, généralement ce que nous envisageons de faire, c'est ce pour quoi nous avons un penchant et qui nous oriente vers le futur. Pour illustrer cela, prenons l'exemple de la fonction de médecin. Quelqu'un qui exerce

cette dernière la choisit généralement car il a eu, au préalable, la propension d'aider les personnes blessées, avant que celle-ci devienne un projet de vie, un métier. Selon Jean Drévillon :

« *L'orientation consisterait en la recherche des conditions grâce auxquelles les personnages vécus par l'individu seraient adéquats aux aspirations d'un moi posé a priori, ou bien encore en la recherche des circonstances susceptibles de favoriser ou de déterminer l'émergence d'un moi cohérent, permettant à l'individu de se reconnaitre identique à lui-même, quels que soient les rôles qu'il joue et les personnages dans lesquels il se prête sans jamais se donner* ». (1966 : p. 6)

Ainsi, d'après cet auteur, un individu possède en lui plusieurs « *personnages* »[7]. Dit autrement, il aurait des identités multiples qui formeraient son « moi »[8]. Ce dernier représenterait alors les différentes expressions manifestées par un même sujet aux différents moments de sa vie. De ce fait, le rôle de l'orientation serait de faire en sorte que les désirs portés par un individu s'articulent avec son « moi », qui représenterait sa personnalité en tant qu'Être singulier. L'orientation permettrait de concilier l'individu avec ce qu'il souhaiterait faire. Elle effectue « *une hiérarchie des rôles et des personnages, déterminante de l'adaptation de l'homme aux « modèles » imposés par la société qui l'inclut* »[9]. Ainsi, cette hiérarchisation facilite l'intégration de l'homme dans la société dans la mesure où elle s'organise selon l'endroit où se trouve ce dernier, en mettant en avant les « *rôles* »[10] qu'il doit jouer selon la situation.

Par le truchement des procédures d'orientation, l'individu devrait être en mesure de « *se reconnaître* » dans les actes qu'il effectue, de trouver son identité dans les situations dans lesquelles il s'engage. Par exemple, le fait de s'identifier à un professionnel et de pouvoir exercer le métier de ce dernier pourrait, dans certains cas, constituer un état où l'individu serait en accord avec ce qu'il accomplit, si le rapport au professionnel auquel l'individu s'est identifié est un rapport affectif de l'ordre de l'appréciatif. Ainsi, nous pouvons considérer que le processus d'orientation peut porter ses fruits lorsque l'individu se sent dans son élément dans la voie qu'il suit. Cependant pour pouvoir « *se reconnaitre identique à lui-même, quels*

[7] *Ibid.*
[8] *Idem*
[9] *Op. cit.*
[10] *Ibid.*

que soient les rôles qu'il joue »[11], il faudrait que l'individu fasse un travail d'exploration avant qu'il choisisse un rôle dans la société. C'est pour cela qu'en France, depuis 2010, des réformes ont été engagées pour mettre en place les conditions grâce auxquelles les lycéens pourraient explorer le maximum de filières avant de demander de s'orienter vers l'une d'entre elles. Cette démarche d'exploration est une conduite qui consiste à examiner le champ d'études qui leur intéresse, mais aussi de l'expérimenter avant de s'inscrire. Selon Maurice Reuchlin :

« Le processus de l'orientation ne sera pas satisfaisant s'il ne permet pas à l'individu de percevoir la cohérence ou au moins la comptabilité de ses choix successifs dans le temps ou des choix qu'il exprime dans des domaines différents en un même moment, la résultante de ces choix lui permettant de vivre dans le milieu social qui l'entoure » (Reuchlin 1973, pp. 107-108).

L'orientation devrait donc être, l'acte par lequel un individu serait amené à construire un projet de vie cohérent ou du moins, à faire des choix judicieux qui lui permettront de s'intégrer dans la société en tant que citoyen. Cette cohérence serait un moyen d'acquérir une identité à travers ces choix de vie.

1.1. <u>Orientation scolaire et professionnelle :</u>

D'après nos recherches, il apparaît qu'il existe plusieurs orientations. Nous avons choisi de définir la notion d'orientation scolaire car notre champ d'étude se limite au lycée général et technologique, là où l'orientation scolaire se fait principalement. Cependant, nous supposons que l'orientation scolaire n'est pas une notion si éloignée que cela de celle d'orientation professionnelle. Au cours de notre interview, en parlant de l'orientation, une Conseillère d'Orientation-Psychologue a déclaré que *« l'orientation scolaire en quelque sorte c'est le moyen et l'orientation professionnelle c'est la finalité, l'une chronologiquement, l'une vient après l'autre. On passe d'abord par un apprentissage scolaire avant d'entreprendre un apprentissage professionnel* ».

Ainsi, d'une certaine façon l'orientation scolaire se différencie bien de l'orientation professionnelle. En France, à l'école l'orientation n'a pas toujours été une orientation scolaire. Elle a d'abord été une orientation professionnelle. En effet, celle-ci « *concernait davantage les enfants des milieux les moins favorisés qui se destinent à l'apprentissage et à la formation*

[11] *Idem*

professionnelle » (Agnès Van Zanten. 2008 : p. 510). D'après Serge Blanchard et Jean-Claude Sontag, ces enfants dont la plupart quittaient le système scolaire à la fin de l'école primaire, étaient supposés devenir les ouvriers de l'état (Histoire de l'orientation professionnelle et scolaire en France, 2011). Dans cette perspective, « *le but de l'orientation professionnelle est de mettre l'enfant, lorsque le moment est venu pour lui de décider du choix d'un métier, en présence de toutes les précisions sur ses aptitudes et les exigences de ce métier dont il a besoin pour prendre une décision raisonnable* » (Guy Sinoir, 1943, cité par Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 308). L'orientation était essentiellement professionnelle. Il s'agissait de trouver le métier qui correspondrait le mieux aux aptitudes de l'élève à la fin de l'école primaire. Après les années soixante, à la suite du Baby-boom en France lorsque l'âge de la scolarité obligatoire est passé de 14 à 16 ans avec la réforme Berthoin, l'orientation scolaire (ONISEP, L'histoire de l'orientation en France) a fait son apparition devant l'importance de la mutation socio-économique et l'évolution des métiers. L'orientation professionnelle est devenue « l'orientation scolaire et professionnelle ». Cependant, Jean Guichard et Michel Huteau montrent que les deux formes d'orientation se différencient sans pour être séparées l'une de l'autre :

« *L'orientation professionnelle se distingue ainsi de l'orientation scolaire dont l'objet est la répartition des élèves et étudiants dans les différentes formations proposées dans une organisation scolaire donnée. Cette dernière est néanmoins étroitement liée à la première. En effet, d'un côté certaines orientations professionnelles exigent au préalable de s'engager dans certaines voies de formation... De l'autre, de nombreux types ou voies de formation initiale […] conduisent néanmoins à circonscrire un ensemble plus ou moins flou de métiers ou professions possibles…* (2007 : p. 308)

Aujourd'hui, nous constatons que l'orientation scolaire semble être au service de l'orientation professionnelle, étant donné que les professions que nous embrassons, au bout du cursus scolaire, sont souvent déterminées par l'orientation scolaire que nous choisissons. Cependant, ce cheminement n'est pas figé, car nous pouvons trouver des individus qui exercent des métiers qui n'ont pas un rapport direct avec leurs études.

En effet, de nos jours au lycée, il s'agit de suivre l'élève de manière à ce qu'il fasse des choix de filières et de matières qui conviendraient à ce qu'il souhaiterait faire comme travail plus tard dans la vie. Cela correspondrait plus à l'orientation scolaire. Par exemple, en supposant qu'un élève ait une idée de ce qu'il voudrait faire dans la vie active, l'orientation scolaire permet d'aider ce dernier à cibler les matières qui pourraient l'amener à réaliser son projet. L'orientation professionnelle, quant à elle, serait le processus qui aide à déterminer

quelle voie professionnelle, quel métier un lycéen serait en mesure d'envisager. Ainsi, l'orientation scolaire se distingue de l'orientation professionnelle, par le fait qu'elle est construite dans le cadre d' « *une formation générale* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 316), tout en amenant le lycéen à se spécialiser vers les filières qui concorderaient à ses aspirations.

Au lycée, les deux formes d'orientation, c'est-à-dire « scolaire » et « professionnelle » semblent coexister. Au sein de l'école Républicaine, le lycée, est le lieu où un élève doit acquérir, à travers un système de tronc commun, « *un ensemble de connaissances, de références et de valeurs* » et aussi être « *prépar[é] à divers rôles socioprofessionnels* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 317). Ainsi, plus un élève accède à une classe supérieure, plus il est susceptible d'être dirigé soit vers « *des grosses branches correspondant à des secteurs de la connaissance* » soit vers des « *branches plus minces correspondant à des formations professionnelles* »[12].

1.2. L'éducation à l'orientation :

La notion «d'éducation à l'orientation » nous semble devoir être abordée dans ce dossier de recherche car, d'après nos lectures il apparaît que de nos jours, l'orientation est assimilée à un objet d'enseignement. Autrement dit, ce n'est plus seulement une pratique psychologique mais plutôt une activité pédagogique. Le collège et le lycée veulent se donner les moyens de dispenser aux élèves une éducation à l'orientation. Luc Chatel, l'ancien Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a affirmé, à ce propos, sa volonté de recréer « *un lycée qui refuse tous les fatalismes* » (Le nouveau lycée, 2011 : p. 1). Ainsi, dans cette partie, nous nous proposons d'expliquer ce qu'est l'éducation à l'orientation et d'examiner les raisons pour lesquelles elle est particulièrement importante pour les lycéens mahorais. Francis Andreani et Pierre Lartigue, dans un ouvrage intitulé *L'orientation des élèves, comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale*, nous disent que :

« *C'est la prise en compte du fait que choisir un métier, une activité pour sa vie future et les voies pour y parvenir s'appuie sur l'acquisition de véritables connaissances, au sens même où on l'entend pour les disciplines scolaires. Ces acquis concernent trois grands domaines : la connaissance de soi ; la connaissance des métiers et des lieux où ils s'exercent ; la connaissance des voies de formation au sein des systèmes éducatifs, permettant d'atteindre les buts que l'on s'est fixés. Il est alors tout à fait*

[12] *Op. cit*

concevable d'élaborer un programme, constitué des contenus de chacun des domaines ci-dessous évoqués assortis des rythmes de progression des apprentissages… » (2006 : p. 96).

En effet, il s'agit de procéder de manière à ce que l'élève acquière les compétences qui pourraient lui permettre de gérer son orientation de manière autonome. Dans cette perspective, au lieu de faire un diagnostique à l'aide d'une évaluation psychotechnique pour connaître les aptitudes d'un jeune afin de l'insérer dans une profession, il s'agit d'aider le jeune à construire son « *avenir professionnel par une action éducative continue de la part du maître, du conseiller et des parents* » (P. Dague, 1957 : p. 577). Ainsi, il nous paraît important d'aborder la notion d'éducation à l'orientation car la plupart des étudiants mahorais, disent ne pas se souvenir d'avoir reçu cette éducation qui vise à acquérir des compétences pour s'orienter et construire des projets personnels, alors que la loi d'orientation de 1989 engageait déjà tous les éducateurs de collège et de lycée à suivre l'élève afin qu'il *« élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle»* (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 345). Nous voudrions mieux comprendre ici, par cette étude ce qu'est l'éducation à l'orientation afin de vérifier, de quelle manière elle s'applique à Mayotte. Un article de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) nous propose la définition suivante :

« *L'éducation à l'orientation est une pratique pédagogique dont la progression tout au long de la scolarité vise à donner à l'ensemble des élèves des compétences pour être à même de choisir et de s'orienter tout au long de leur vie* (Paul & Suleman, 2005. Cité dans Orientation scolaire et insertion professionnelle, approches sociologiques, 2008 : p. 5) ».

Ainsi, dans les établissements scolaires, au collège, puis au lycée, il ne s'agit plus de donner des conseils à un élève pour que celui-ci suive une voie générale ou technologique mais de « *développer au maximum les capacités de l'élève* » (Jean Drévillon 1966 : p. 80) en lui apprenant les compétences nécessaires pour qu'il soit en mesure de choisir, par lui-même, une orientation au cours de sa vie scolaire et professionnelle en fonction du marché de l'emploi. Dans un article intitulé *Quelques paradigmes de l'orientation dans la vie,* Francis Danvers, analysant la notion de compétence dans le cadre de l'orientation, déclare que :

« Pour nous, s'orienter dans la vie se comprend comme une « métacompétence », une compétence au second degré, la capacité à prendre du recul par rapport à ses propres compétences pour les identifier, se les approprier dans un projet de vie et les faire reconnaître en permanence dans un processus d'interaction et de reconnaissance sociales. Ce qui est maintenant nouveau, c'est la conscience et l'urgence d'aider les personnes à avoir pour visée de devenir compétent (e) en tout

domaine d'activité, de réaliser leurs potentialités et de se centrer sur leurs habiletés plutôt que de se limiter à leurs déficiences » (2007 : p. 10).

La citation ci-dessus comporte deux parties : d'une part, elle explique ce que pourrait être la notion de compétence dans le cadre d'une orientation. Nous pouvons l'interpréter comme une capacité transcendante qui permet à l'individu de prendre de la distance par rapport à ses aptitudes et habiletés, pour être apte à les utiliser dans un projet de vie mais aussi de les faire valoir et les mettre en œuvre dans des moments opportuns de la vie. D'autre part, cette citation nous révèle qu'actuellement il est impératif de soutenir les individus dans le but d'intégrer dans leurs objectifs, l'idée de développer leurs aptitudes « *plutôt que de se limiter à leurs déficiences »*[13] c'est-à-dire à leurs faiblesses. Jean Drévillon pense que *« [L'éducateur]doit même aller loin, c'est-à-dire donner à l'enfant puis à l'adolescent les moyens de combler les lacunes de connaissances et de compenser de censées inaptitudes »* (1966 : pp. 80-81).

Ainsi, nous venons de voir que la notion de « *compétences* » a une place considérable dans l'éducation à l'orientation. Nous pouvons remarquer aussi que ces compétences semblent être de trois ordres : en premier lieu, il s'agit pour l'élève d'acquérir une formation générale qui pourrait lui permettre de faire face aux « *turbulences économiques marquées jusqu'à aujourd'hui par de brutales évolutions dans les emplois »* Dictionnaire de pédagogie et de l'éducation, (p. 253). En second lieu, l'élève devrait être capable de se distancier par rapport à ses compétences pour mieux les appréhender et savoir à quel moment les utiliser. En troisième lieu enfin, les éducateurs doivent créer chez l'élève l'envie d'avoir un savoir polyvalent et essayer de rendre leurs compétences performantes.

Francis Andreani et Pierre Lartigue citent dans leur ouvrage quatre axes qui définissent ces compétences : « *compétences et savoirs transversaux (utiliser les sources de l'information, savoir travailler en équipe…), connaissance de l'environnement économique et social et représentation des métiers, connaissances des systèmes de formation, construction d'une représentation positive de soi)* (2006 : p. 145). Ils nous font remarquer que ces compétences dont la circulaire de 1996, demandait le développement par l'éducation à l'orientation des collégiens et des lycéens, n'ont probablement jamais été mises en pratique. De surcroît, d'après le cours de Laurent Lescouarch, les enseignants ne sont pas formés pour enseigner et évaluer des compétences, dans le triple sens d'un savoir en acte, mais aussi d'un

[13] *Ibid.*

savoir faire et enfin d'un savoir être pour résoudre un problème (Pratique de l'éducation scolaire et périscolaire, 2012/2013). Dans son article, l'INRP précise que, parmi les compétences que l'élève doit acquérir figurent les suivantes : savoir faire un « *CV* » et préparer un « *entretien* » ; ainsi, pour mieux se préparer à la transition entre le monde scolaire et le monde professionnel, l'élève est tenu de faire des stages pour prendre « *contacts avec les professionnels* » etc. (2008 : p. 7).

Jean Drévillon parle de la notion d'utilité dans le cadre de l'orientation (1966 : p. 83). Il propose que l'éducateur ne mette pas en avant la fonction « *utilitariste* » des études car l'ensemble des connaissances qu'un élève doit acquérir, ne peuvent pas être « *immédiatement utilisable[s]* ». Seule une partie des « *connaissances acquises à l'éco*le » sont susceptibles d'être réutilisées dans la vie active. Les autres peuvent l'être mais différemment, plus tard, au cours de « *recyclages ou de reconversions* ». Cependant un peu plus loin, l'auteur apporte une nuance à ses propos en disant ceci :

« *Le pédagogue n'ira pas jusqu'à nier l'utilité de ce qu'il enseigne. Il affirmera, au contraire, qu'il est chargé de dispenser une formation générale dont l'efficacité apparaîtra à tous les moments de la vie sociale* »[14].

Ceci entre en contradiction avec les représentations de nos parents mahorais qui, dès le début de notre scolarité nous disent sans cesse que « nous devons aller à l'école pour apprendre un métier, c'est-à-dire une pratique professionnelle et subvenir aux besoins familiaux » alors que, ce que l'école de la République attend des élèves, au moins jusqu'au lycée, c'est d'acquérir « *une formation générale donc polyvalente* [qui] *assurera à l'homme une adaptabilité plus grande aux variations des techniques de travail, lui permettra d'acquérir des compétences variées, l'aidera à trouver sa définition d'« homme d'après le travail »*[15]. C'est dans ce cadre que la réforme de 2010 accorde une grande importance aux enseignements communs jusqu'en classe de première, comme nous le verrons dans la partie suivante qui concerne les réformes de l'orientation. Cet auteur met l'accent aussi sur le fait que plus la formation est générale, plus l'élève sera en mesure de choisir avec plus de liberté sa vie professionnelle. Cependant, il prend en compte les besoins de l'élève en proposant que l'école considère ses désirs et aspirations.

[14] *Op.cit.*
[15] *Op. cit.*

« *Pensée de cette façon, l'orientation scolaire sera essentiellement une orientation de la pédagogie, de l'éducation. Il ne s'agira plus d'orienter un enfant […], mais de vouloir une adaptation continuelle de la forme d'enseignement aux besoins de l'élève* ». (Jean Drévillon 1966 : p. 83).

Grâce à l'analyse de J. Drévillon, nous réalisons qu'en ce qui concerne l'orientation scolaire, l'éducateur devrait adapter son enseignement aux besoins de l'élève. L'école devrait dispenser aux apprenants une formation générale, à travers les enseignements communs, mais aussi commencer à les spécialiser à partir des programmes optionnels et facultatifs qui tiennent compte de leurs souhaits. Dans le cas des réformes actuelles de l'orientation, le rôle du lycée pourrait permettre à l'élève de continuer dans la voie de l'option qu'il aura suivie, même s'il rencontre des difficultés au début car l'adaptation de l'enseignement à l'élève pourrait réduire ces difficultés. Le but de cette adaptation devrait éviter que les enseignants tiennent ce discours : « *Nous demandons un changement d'orientation, l'élève X se révélant tout à fait inapte à bénéficier de notre enseignement.* ». (Jean Drévillon 1966 : p. 85).

Pour permettre une prise en compte des besoins de l'élève, il faudrait aussi que les élèves eux mêmes, connaissent leurs besoins afin qu'ils puissent faire un choix optionnel qui leur soit adapté. Dans cette perspective, l'orientation consisterait à « *aider l'[adolescent] à se connaître, à se reconnaître dans toutes les situations, à distinguer ses capacités (autrement que par des notes scolaires) et ses défaillances* » (Jean Drévillon 1966 : p84). De ce fait, pour ne pas se perdre dans les rouages de la société, « *il ne suffit pas de présenter à l'adolescent une certaine quantité de documents même d'excellence* »[16] car il risque de se retrouver avec une multitude de « *renseignements* » dont la plupart se répèteraient et le tout se révèlerait impossible à gérer. Ces informations doivent être traduites si besoin est, et explicitées pour que l'élève les comprenne et naisse en lui l'envie « *de savoir davantage* » (Jean Drévillon, 1966 : p. 85) car « *l'orientation n'est que provisoire* »[17], autrement dit l'éducation doit pouvoir se faire tout au long de la vie.

Un point important nous paraît indispensable : développer la capacité de l'élève à s'évaluer et celle de l'enseignant à évaluer ce dernier « *autrement que par des notes scolaires* » (Jean Drévillon 1966 : p84). Pour mieux comprendre cela, prenons l'exemple des enseignements d'exploration, mis en place par la réforme scolaire de 2010, qui « *visent à faire*

[16] *Op. cit.*
[17] *Op. cit.*

découvrir de nouvelles disciplines ainsi que les études supérieures et les domaines professionnels vers lesquels elles ouvrent » (Le nouveau lycée, 2011 : p. 36). Il existe également l'accompagnement personnalisé et le tutorat. Ces programmes ont été pensés dans le but de donner à chaque élève, « *la possibilité d'exploiter au mieux ses capacités* » (Le nouveau lycée, 2011 : p. 7). Nous verrons en détail plus avant en quoi consistent véritablement ces programmes.

1.3. La dimension sociale de l'orientation :

Dans son ouvrage intitulé *L'orientation scolaire et professionnelle,* Maurice Reuchlin évoque, dans la partie traitant des *Aspects Pédagogiques*, la dimension socioculturelle de l'élève. Parmi les rôles que l'école doit jouer pour assurer la réussite des élèves, il y a le fait de « *prendre en charge dès leur plus jeune âge des enfants issus de milieux culturellement défavorisés et [d'] employer des méthodes propres à conserver à ces enfants toutes leurs chances devant l'éducation* » (1978 : p. 56). Cette dimension socioculturelle est fondamentale dans cette étude car, nous estimons que l'École de Mayotte s'ancre dans un « *milieu culturellement défavorisé* »[18]. En effet, nous considérons que la culture de Mayotte est différente de celle qui est attendue de l'école de la République française et que, par conséquent elle ne favoriserait ni les apprentissages ni l'orientation scolaire et professionnelle telle que cette dernière doit être faite à l'école. Souvent, elle peut même devenir « *conflictuelle* » (Anne Barrière et Nicolas Sembel (2002 : p. 66)) et s'avérer être en rupture avec le capital culturel que l'école de la République demanderait d'avoir. Pour montrer la différence entre ces deux cultures nous citerons Foued Laroussi directeur du Laboratoire LiDiFra (Linguistique-Didactique-Francophonie) à Rouen, qui dans son ouvrage intitulé *Mayotte, une île plurilingue en mutation* décrit l'île de Mayotte en ces termes : « *La civilisation swahilie, issue de la rencontre du monde bantou, de l'Afrique de l'Est, des musulmans venus surtout de Chiraz et de la péninsule arabique, a profondément influencé Mayotte* » (2009 : p. 13).

Mis a part l'aspect socioculturel, il y a aussi celui de la situation sociolinguistique qui est différent. En effet, les langues parlées à Mayotte sont le « *shimaore et le kibushi* ». À ces deux langues « *s'ajoute le français langue officielle, langue de l'administration et de l'école* » (2009 : p. 23)[19], issue de la famille des langues indo-européennes alors que, pour les deux

[18] *Ibid.*
[19] *Op. cit.*

premières l'une est « *une langue bantoue, appartenant à l'aire swahilie* » et l'autre est « *une variété malgache de la famille malayo-polynésienne* » (2009 : p. 22).

La dimension cultuelle joue également un rôle majeur dans l'orientation. Comme nous l'avons vu un peu plus haut à propos de l'origine des Mahorais, ceux-ci sont majoritairement des musulmans et la religion musulmane occupe une place prééminente dans la société. Quelquefois, celle-ci irait à l'encontre des principes laïcs de l'École Républicaine. Par exemple, des parents qui habiteraient à l'extérieur de la capitale de l'Île empêcheraient leurs filles d'aller se renseigner au CIO qui est en ville, et ce pour des raisons religieuses et culturelles, considérant qu'une fille ne doit pas sortir seule, toute la journée. Eux-mêmes éprouvent d'immenses réticences à rencontrer le personnel de l'éducation. « *Ils n'osent pas pénétrer l'univers de l'école car ils ne le connaissent pas* » (Carole Daverne, cours de sociologie de l'éducation, 2012/2013), et ils opposent une légitimité religieuse à la légitimité de l'institution scolaire.

Étant donné ces différences, nous pensons que l'éducation à l'orientation des étudiants mahorais exige des efforts particuliers de la part des éducateurs et de l'ensemble du système scolaire. En effet, par notre expérience en tant qu'ancien élève qui avons fait toute notre scolarité à Mayotte, nous pouvons dire que la plupart des parents mahorais, sont issus de milieux modestes et populaires et n'ont pas été à l'école de la République Française (Synthèse du rapport de l'enquête sur les conditions de vie des lycéens et étudiants mahorais scolarisés hors de Mayotte, 2011 : p. 18)[20]. Cette situation accroîtrait le nombre de difficultés pour les lycéens qui veulent s'orienter dans la mesure où, lorsqu'ils en parlent avec leurs parents, ceux-ci ne sauraient leur apporter une réponse satisfaisante. Par conséquent, ces lycéens souffriraient d'une certaine méconnaissance par rapport à un certain nombre d' « *allants de soi* », (Anne Barrère et Nicolas Sembel, 2002 : pp. 66-67) c'est-à-dire des exigences, des règles, des démarches d'orientation à l'inverse des milieux privilégiés et favorisés qui auraient plus d'affinités avec l'école au regard des valeurs et de certains capitaux.

Dans cette situation, l'école occupe une place encore plus importante quant au rôle qu'elle doit jouer pour l'orientation des lycéens. En effet, la plupart des parents mahorais auraient fait des études courtes et beaucoup d'autres n'auraient pas fait d'études du tout. Ainsi, certains d'entre eux, ne sachant pas s'exprimer en français, sont réticents à l'idée de rencontrer les acteurs de l'orientation. Dépourvu de ce moyen de communication, ils ne

[20] Annexe 6

peuvent se renseigner sur les métiers et aider leurs enfants. De surcroît, ils chercheraient à éviter de se retrouver dans une situation d'insécurité langagière. Cela engendre donc une carence de capital social : les parents mahorais n'auraient pas beaucoup de relations avec l'établissement où sont scolarisés leurs enfants afin de savoir où ceux-ci devraient s'orienter.

À cette insuffisante de formation des parents mahorais et par conséquent, de capital institutionnalisé et objectivé, s'adjoint le manque de représentation de certains métiers, qui résulte du fait que Mayotte n'est pas très développée au niveau socio-économique et en ce qui concerne les infrastructures. Notons par exemple que le Haut Débit n'a fait son entrée à Mayotte qu'en 2011, alors que le web est un outil primordial pour une démarche de recherche d'orientation. D'ailleurs certains élèves « *ne sont pas familiarisés avec internet et les sites sont parfois compliqués d'utilisation* » (L'échec des étudiants en Métropole, 2009 : p. 5)[21]. Maurice Reuchlin en parlant de l'adaptation et de la réussite des enfants des différents milieux dit à ce propos:

« *Les enfants d'origine sociale modeste y rencontrent, en moyenne, plus de difficulté, s'y adaptent plus mal et doivent abandonner leurs études plus fréquemment que les enfants issus de milieux socialement plus favorisés* » (Maurice Reuchlin, 1971 : p. 48).

Le cas de Mayotte montre, qu'étant donné le manque d'études de la part des parents, la différence culturelle entre l'école et la société mahoraise, le manque d'infrastructure mais aussi la distance géographique entre Mayotte et la Métropole, là où la majorité des étudiants mahorais vont continuer leurs études, ne favoriseraient pas l'orientation des lycéens mahorais. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu, dans ce dossier de recherche, soulever la question de l'éducation à l'orientation. Nous pensons que l'orientation à Mayotte doit être revue et reconsidérée dans l'optique de favoriser la réussite des lycéens mahorais. Étant donné l'incapacité de certains parents à suivre leurs enfants dans leurs parcours scolaires, l'école et plus particulièrement l'enseignant se voient dévolu une place importante dans l'éducation à l'orientation des élèves mahorais. « (*...) L'enseignant semble occuper une position véritablement stratégique. Ses relations quotidiennes avec lui [l'élève], ses contacts avec la famille peuvent en faire un informateur privilégié* » (Monique Croizière, Motivation, projet personnel, apprentissage, 1993 : p. 22). Néanmoins, nous n'affirmerons pas que les parents mahorais auraient démissionné de leur fonction parentale car, bien au contraire, ils ne cessent de répéter quotidiennement à leurs enfants de bien travailler à l'école. « *La démission*

[21] Annexe 3

parentale est un mythe » (Bernard Lahire, *Tableaux de famille,* 1995 : p. 397). Dans son ouvrage Bernard Lahire déclare après plusieurs enquêtes menées auprès de parents d'élèves :

« *Notre travail fait clairement apparaître la profonde injustice interprétative qui est commise lorsqu'on évoque une « démission » ou un « laisser-aller » des parents. Presque tous ceux que nous avons interrogés, quelle que soit la situation scolaire de l'enfant, ont le sentiment que l'école est une chose importante et expriment l'espoir de voir leurs enfants « s'en sortir » mieux qu'eux »*[22].

Le problème c'est qu'ils ne sauraient pas expliquer à leurs enfants ce qu'est le métier d'élève. Il y a des connaissances implicites[23] qu'exige l'école et qu'ils ne peuvent connaître, étant donné qu'ils n'ont pas beaucoup fréquenté cette dernière.

1.4. <u>La question de la sélection :</u>

D'après les enquêtes menées actuellement, l'échec massif des étudiants inscrits en première année de l'enseignement supérieur vient également du fait que les BTS, IUT, DUT, diplômes professionnalisants ont été créés pour les élèves issus des baccalauréats technologiques et professionnels alors que les élèves qui sont sélectionnés pour ce genre d'études sont plutôt ceux qui viennent des baccalauréats généraux. Les conseillers d'orientation de Mayotte attestent cette situation : « *"Le problème est que le recrutement en BTS et IUT se fait sur dossier, or le niveau des bacheliers STG mahorais est trop faible par rapport au niveau de Métropole et ils ne sont pas pris. Ils s'orientent donc vers l'université par défaut, d'autant que pour beaucoup l'orientation en STG n'est pas un choix volontaire et ils ne sont donc pas spécialement motivés pour intégrer des BTS."* » (L'échec des étudiants en Métropole, 2009 : p. 5)[24]. Actuellement, émerge l'idée d'instaurer des « *quotas* » (Camille Stromboni. mars 2013) pour permettre à ceux qui font des baccalauréats technologiques et professionnels de s'inscrire pour des études courtes et professionnalisantes. Jean Drévillon en parlant de ce problème dit ceci : « *De tous côtés et à tout moment, nous pouvons reconnaître le caractère impératif de certaines orientations* ». (1966 : p. 65)

Cet auteur montre que quelquefois l'orientation s'impose aux étudiants sans que l'on puisse y remédier. Cette contrainte d'orientation scolaire résulte, par exemple, du fait que dans certaines filières les places sont limitées, que tous les élèves ne peuvent pas y être reçus,

---

[22] *Op. cit.*
[23] Le curriculum caché, *cf. infra* dans partie « projet ».
[24] Annexe 3

ou il y a « *au contraire de postes à pourvoir à tout prix* »[25] pour le bien du fonctionnement social. Le fait que les places dans les établissements d'enseignements soient quelques fois limitées, la conséquence c'est que pour recruter les élèves, on procède par « *sélection progressive ou dégressive* » dont la suite est de « *retenir les « élus » […] mais aussi de nantir les «exclus »* ». (Jean Drévillon 1966 : p. 70).

En construisant leurs projets, les lycéens mahorais peuvent rencontrer des obstacles liés à l'insuffisance des options proposées au lycée. Le choix d'option à Mayotte est restreint ; or, « *le devenir professionnel des jeunes est lié à leur niveau de diplôme mais dépend aussi beaucoup de leur spécialité de formation* » (Daniel Martinelli et Al, 2010 : p. 1). Tous les lycées de Mayotte ne dispensent pas toutes les matières et les options que préconise la réforme[26] de 2010. Par exemple, l'allemand n'est enseigné que dans un seul lycée parmi les dix existants sur l'île (annexe 7 : p5). Dans cette période de dévalorisation des diplômes, le choix d'une option rare est avantageux.

Ainsi dans la partie suivante, nous allons essayer de montrer les grandes lignes, concernant les réformes en France sur l'éducation à l'orientation au lycée, depuis 2010. Cet examen nous permettra peut-être de mieux repenser l'orientation des lycéens à Mayotte.

2. <u>L'orientation scolaire au lycée général et technologique en France depuis 2010 :</u>

Depuis de longues années, des réformes ont été engagées en France en vue d'améliorer le processus d'orientation. En 1989 déjà, il y a eu la loi Jospin dont la première mission était de « *contribuer à l'égalité des chances* **»** **(**Frédérique Thomas-Bion, 2010 : p. 15) et de donner à tous un niveau de qualification reconnu. Il s'agissait de mettre l'enfant au cœur du système éducatif, de l'aider à élaborer son projet d'orientation. Toutefois, « *l'élève ou l'étudiant doit être un acteur de sa propre orientation et non la subir* »[27]. Pour que cela puisse s'appliquer à toutes les écoles de la République, que ce soit dans un milieu favorisé ou non, Lionel Jospin a

[25] *Op. cit*
[26]Organisation et horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, 2010
[27] *Op. cit.*

proposé que « *la répartition des moyens du service public de l'éducation* »[28], soit faite de manière équitable entre toutes les écoles de la République afin « *de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignements situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions de soutien individualisé* »[29]

En 2005, le ministre François Fillon présente un projet de loi intitulé *La loi d'orientation pour l'avenir de l'école*. Cette loi avait comme priorité de « *faire réussir tous les élèves, […],* [de] *mieux garantir l'égalité des chances,* [de] *favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, et l'emploi […] Elle garantit l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences indispensables à chaque élève* » (Frédérique Thomas-Bion, 2010 : p17).

En 2010, une autre réforme concernant le lycée est promulguée : la réforme commencée par le ministre de l'Éducation Xavier Darcos et dont la mise en place s'est effectuée avec le ministre de l'Éducation Luc Chatel. Cette réforme vise *« une plus grande fluidité dans les parcours et des corrections dans le choix d'orientation. Dans ce but, elle introduit un accompagnement personnalisé pour tous, un tutorat et des stages […] une aide à l'orientation dans le prolongement du parcours de découverte des métiers et des formations débuté au collège* » (Frédérique Thomas-Bion, 2010 : p. 21). Voici en quelques lignes une partie des grandes réformes de l'orientation, qui ont été pensées depuis la fin des années 80 pour prendre en compte les besoins des élèves qui sont en difficulté et ainsi ramener 80% des élèves (Loi de Lionel Jospin) au niveau du baccalauréat.

Dans notre étude nous allons nous arrêter à la réforme de 2010, l'une des dernières réformes du lycée, qui semble s'inscrire dans la continuité des réformes engagées lors des deux décennies précédentes. Ainsi, dans un premier temps, nous nous pencherons sur le changement apporté à la structure du lycée, puis dans un second temps, sur celui de la pédagogie. Dans un troisième temps, nous essayerons d'étudier la mise en œuvre de cette réforme.

2.1. Réforme de la structure du lycée :

La réforme de 2010 avait pour objectif de permettre aux élèves qui entrent au lycée d'avoir plus de moyens de faire un choix de baccalauréat en ayant des connaissances accrues sur ce

[28] *Op. cit.*
[29] *Op. cit.*

qu'ils souhaiteraient faire plus tard dans l'enseignement supérieur. De ce fait, plusieurs modifications de textes de lois régissant l'École en France ont été effectuées. En effet, cette réforme a été envisagée dans l'optique de rénover le lycée en commençant par la classe de seconde à la rentrée 2010-2011, puis par la classe de première en 2011-2012, ensuite par la classe de terminale, cette année, c'est-à-dire en 2012-2013. Ainsi, l'objectif de cette réforme peut se résumer en trois points : « *mieux préparer les lycéens aux études supérieures, assurer la réussite scolaire de tous les élèves et permettre à chacun de mieux choisir son orientation* » (Virginie Bertereau. 2008). Pour réussir cet objectif, nous allons voir dans cette partie, ce qui a été mis en place pour réformer la structure du lycée.

2.1.1. Réaménagement des horaires du lycée :

Les textes de lois qui régissent la réforme 2010 du lycée, ont revu les horaires du lycée. En classe de seconde générale et technologique, « *80% de l'horaire-élève* » (Le nouveau Lycée, 2011 : p. 19) sera consacré à des enseignements communs obligatoires. En première, que ce soit en L, S, ou ES, il y aura aussi des enseignements communs obligatoires qui représenteront « *60% »*[30] de l'horaire-élève et des enseignements spécifiques dont l'horaire hebdomadaire variera selon la série, 8h 30 pour la L, 9h 30 pour la ES et 10h pour la S. Par contre en classe de terminale L, S, ou ES, les 60% de l'horaire-élève seront attribués à des enseignements spécifiques. Cependant le vrai changement qu'apporte cette réforme, c'est qu'il y aura pour tous les lycéens « *l'introduction de deux heures d'accompagnement personnalisé (AP)* »[31] qui sont comprises dans les heures des enseignements communs et la mise en place « *de 2 enseignements d'exploration de 1 h 30 hebdomadaire chacun* »[32] parmi treize enseignements proposés. De plus, un enseignement facultatif de 3h, au choix parmi huit enseignements, est proposé.

2.1.2. Fluidité des parcours :

Nous venons de voir que la réforme de 2010 accorde beaucoup d'importance aux enseignements optionnels. Dans cette optique, elle compte octroyer plus de fluidité au niveau des parcours, en laissant au préalable le temps de découvrir les matières qui concernent chaque parcours scolaire. « *L'organisation des parcours scolaires doit offrir à chaque élève, sans distinction, la possibilité d'exploiter au mieux ses capacités* » (Le nouveau lycée 2011 : p.

[30] *Op. cit.* (p24)
[31] Réforme du lycée : l'enquête du café pédagogique
[32] *Op. cit.*

7). Elle veut permettre, avec la mise en place des enseignements d'exploration, une orientation pertinente en accordant aux lycéens la possibilité de découvrir une palette élargie d'enseignements, avant de s'engager dans une voie quelconque mais aussi une orientation plus ouverte en revalorisant des filières qui sont souvent discriminées. Cette orientation doit aussi se faire progressivement (*cf. supra*)[33], selon les échelons du lycée. Par exemple, en seconde on aura plus d'enseignement commun (80%). Mais, plus on accède à un niveau supérieur, plus on se spécialise et les enseignements communs se substituent aux enseignements spécifiques. Dans le cours de Mr Laurent Lescouarch (Pratique de l'éducation scolaire et périscolaire, 2012/2013), en parlant de cette réforme, nous avons vu que comme on veut spécialiser les élèves au niveau des disciplines, on pense qu'il ne convient pas de surcharger des programmes. Aussi, pour faciliter la spécialisation des élèves par exemple du bac S, le volume de l'enseignement d'histoire reste le même mais il n'y a plus de cours d'histoire en classe de terminale. Tout est fait en classe de première.

2.1.3. Gouvernance *vs* autonomie des lycéens :

La réforme de 2010 s'engage à accorder plus de responsabilité aux lycéens. Dans cette optique, *« la réforme étend les attributions du Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) et prévoit la transformation des Foyers Socio-éducatifs (FSE) en Maisons Des Lycéens (MDL)* » (Rapport sur la mise en œuvre de la réforme du lycée, 2012 : p. 27). Le CVL doit être entendu sur l'organisation du lycée et les MDL doivent permettre de développer la vie culturelle au sein du lycée. Ces MDL sont organisées comme des associations et pour permettre à plus de lycéens de s'engager, l'âge minimal a été abaissé à 16 ans. Ainsi, au sein de ces MDL, les lycéens vont pouvoir prendre des responsabilités en s'investissant dans des projets du lycée. De cette manière, en étant associés à la constitution de la vie lycéenne, ils vont apprendre à se responsabiliser, à être autonomes (capacité à suivre les règles ou à s'en imposer) et, par la même occasion, à faire l'apprentissage de la citoyenneté, à travers l'entr'aide par exemple. Pour favoriser ce type d'actions, des ressources sont mises à leur disposition (*« kit pour créer son journal lycée déjà disponible, guide de l'élu lycéen et guide de l'engagement au lycée disponibles aux deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2011-2012* ») (Le nouveau lycée, 2011 : p. 15) pour les aider à prendre des initiatives. « *Les responsabilités prises au lycée et en dehors deviennent un élément*

[33] Le paragraphe précédant.

d'appréciation reconnu dans le livret de compétences[34] »[35]. De plus, ce volet prévoit que l'élève soit accompagné dans l'élaboration de son CV.

2.2. Réforme de la pédagogie au lycée :

Dans la perspective d'une politique de réussite éducative, la réforme de 2010 s'engage dans des actions telles que celle de mieux accompagner les élèves, notamment par l'aide aux devoirs et à l'élaboration de leurs projets d'orientation. C'est un « *ensemble d'actions visant à offrir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social* » (Pratique de l'éducation scolaire et périscolaire, 2012/2013). Ainsi, cela devrait se traduire par des activités utilisant les procédures de la différenciation pédagogique telles que l'apprentissage des méthodes (apprendre à apprendre), des méthodologies de travail, des règles d'orientation. En effet, on constate que par rapport à la culture scolaire attendue à l'école, certains milieux ne préparent pas leurs enfants à cette dernière. Pour cela, on met en place une éducation complémentaire destinée aux milieux défavorisés. Ainsi, cette dernière s'articule sur la compensation scolaire. L'école est chargée de l'instruction mais elle met en place un autre enseignement pour compléter ce qui manque à certains, à l'instar de l'accompagnement personnalisé, du tutorat et des stages. Nous pensons que cette forme d'enseignement devrait être activement mise en place à Mayotte qui, comme nous l'avons vu (*cf. supra*)[36], possède les caractéristiques des milieux défavorisés scolairement.

2.2.1. Accompagnement personnalisé :

Dans cette réforme de 2010, l'accompagnement personnalisé (AP) représente 72heures par an. Ses objectifs varient selon le niveau de la classe et les besoins de chaque élève : en classe de seconde, qui est perçue comme une classe de détermination, l'objectif sera d'aider les élèves à s'approprier « *les méthodes de travail* » (Rapport sur la mise en œuvre de la réforme du lycée, 2012 : p. 11) et à commencer à « *construire leur projet d'orientation* »[37]. Dans le but de se spécialiser à chaque niveau supérieur, en passant en classe de première, il s'agit pour les élèves d'acquérir « *les compétences propres à chaque voie de formation et commencer à se*

[34] Expérimenté depuis la rentrée 2010, il atteste des compétences et potentiels de l'élève, développés dans le cadre scolaire mais aussi au-delà : (Le nouveau lycée. 2011, p. 9).
[35] *Op. cit.*
[36] Partie sur la dimension sociale
[37] *Op. cit.*

projeter après le baccalauréat »[38] p11. En classe de terminale, l'AP « *prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur* » (L'accompagnement personnalisé en LEGT et en LP et l'orientation, p. 2).

2.2.2. Tutorats :

D'après la réforme, afin de permettre une meilleure orientation, le lycéen doit être suivi tout le long de son parcours au lycée et cela, dès la classe de seconde par un tuteur. Le tutorat peut être assuré par l'ensemble de l'équipe éducative, notamment par « *des enseignants, mais aussi par des documentalistes, des conseillers principaux d'éducation* » (Frédérique Thomas-Bion, 2010 : p. 22), des assistants pédagogiques, le professeur principal et le conseiller d'orientation psychologue. Le tuteur a pour fonction de conseiller et de guider le lycéen dans l'élaboration de son projet d'orientation et de son parcours de formation. Il « *l'aide à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur* » (Rapport sur la mise en œuvre de la réforme du lycée 2012 : p. 21).

2.2.3. Stages passerelles et stages de remise à niveau:

Afin d'éviter les redoublements, la réforme a mis en place des stages de remise à niveau. Ainsi, les élèves volontaires qui aimeraient s'améliorer dans certaines disciplines peuvent, sur avis du conseil de classe, bénéficier de ces stages organisés en dehors des heures d'enseignements, sur toute l'année ou pendant les vacances. Quant aux stages passerelles, comme leur nom l'indique, ils vont servir de pont pour le passage d'une série à une autre. Ainsi, les élèves qui sont en première sont prioritairement concernés par ces stages. Cependant, de prime abord, ce sont ceux qui veulent changer de série et qui se portent volontaires pour suivre ces stages, qui en bénéficieront. Grâce à ces stages, les élèves volontaires vont pouvoir travailler sur ce qui leur manquerait pour suivre une autre série. Ils vont recevoir « *les compléments nécessaires pour changer d'orientation* » (Le nouveau lycée, 2011 : p. 37).

2.3. Enquête sur la mise en œuvre de la réforme :

D'après le ministre Luc Chatel, « *chaque année, plus de 50 000 jeunes quittent définitivement le lycée sans le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue en première année universitaire* » (Le nouveau lycée, 2011 : p. 1). La réforme de 2010 se donne l'ambition

[38] *Op. cit.*

d'augmenter les chances de réussite de ces étudiants, de mieux les préparer aux études supérieures, en leur aidant à constituer leur projet d'orientation. D'après le cours de Mr Laurent Lescouarch (pratique de l'éducation scolaire et périscolaire, 2012/2013), nous pouvons observer qu'étant donné les difficultés des heures d'enseignement au lycée qui ne sont pas souvent adaptées aux rythmes biologiques des apprenants, il faut un véritable projet personnel lié aux études pour retenir leur attention. C'est ainsi que, pour aller au bout de cet objectif, la réforme préconise l'accompagnement des lycéens tout au long de leur parcours dans le but de les encourager et de les soutenir dans l'élaboration de leurs projets.

Les professeurs doivent ainsi « accompagner » les élèves dans la constitution de leur projet d'orientation, les préparer aux études supérieures. Dans le secondaire c'est avec les professeurs que le lycéen passe la majeure partie de son temps. Il est plus souvent avec ceux-ci qu'avec ses parents. Cependant le problème réside dans le fait que les enseignants ne sont pas formés pour assumer efficacement ces nouvelles responsabilités. « *Le professeur est investi de la mission d'orientation des élèves qui lui sont confiés, c'est une réalité que beaucoup ignorent, tant la préparation qu'ils ont reçue, notamment en IUFM, est, sur ce point, anecdotique* » (Francis Andreani et Pierre Lartigue, 2006 : p. 18).

En 1998, en évoquant ces nouvelles tâches qui font désormais partie intégrante de la fonction de professeur, François Dubet avait fait la remarque suivante : « *Aujourd'hui, maîtriser sa matière ne suffit plus. Chaque enseignant doit accomplir de nouvelles tâches en relation avec des dimensions plus personnelles des élèves comme par exemple la motivation* » [39](Anne Barrère et Nicolas Sembel, 2002 : p6). Ainsi, « *Il a été à ce titre, déstabilisant pour beaucoup des professeurs en difficulté pour investir pleinement ce nouvel espace qui va au-delà du face-à-face pédagogique traditionnel* » (Rapport sur la mise en œuvre de la réforme du lycée, 2012 : p. 12). Cette réforme divise les professeurs. Certains l'encouragent alors que d'autres restent fort réticents. En effet, cette nouvelle approche que les professeurs doivent appliquer pour favoriser la réussite des élèves remet en question leurs pratiques. « *L'identité professionnelle que les professeurs ont construite ou dans laquelle ils se reconnaissent ne correspond pas à ce que l'institution attend d'eux désormais* »[40].

Dans certains articles, on soulève le fait que ce qui est observé des pratiques des professeurs n'est pas toujours ce qui est demandé par les réformes. En effet, certains d'entre eux utilisent les heures conçues pour des méthodes de différenciation pédagogique telles que

[39] Avant-propos écrit par François Dubet
[40] Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, 2012 : p. 16

l'accompagnement personnalisé pour combler des retards au niveau des heures des enseignements obligatoires. A ce propos, l'article sur le suivi concernant la mise en œuvre de la réforme de 2010, observe le fait suivant : « *on voit naître des prémices d'accompagnement qui ressemblent souvent à des prolongations des cours* »[41].

3. Projet :

Après avoir évoqué les réformes récentes relatives à l'orientation, nous poursuivrons avec la définition du concept de projet d'apprentissage scolaire et professionnel de l'élève, car nous pensons que le projet d'apprentissage professionnel dépend étroitement du projet d'apprentissage scolaire, tout comme l'orientation professionnelle se fait généralement en fonction de l'orientation scolaire. « *La question de l'insertion professionnelle est distincte, mais reste cependant sensiblement tributaire de celle de l'orientation scolaire* » (Institut national de recherche pédagogique, (2008 : p. 7). Ainsi, cela nous amène à penser que si l'orientation scolaire est bien pensée et bien mise en œuvre, le projet personnel d'apprentissage scolaire et professionnel pourrait être déterminé plus aisément et efficacement. Nous estimons que ce projet est primordial pour les étudiants mahorais qui arrivent en première année d'enseignement supérieur, car il pourrait leur épargner des recherches de filières qui peuvent se révéler fort longues. En effet, dans un article intitulé *Persistance et réussite aux études postsecondaires : Étude d'un accompagnement personnalisé pour étudiants en situation d'échec,* les auteurs affirment ceci :

« *Un grand nombre d'étudiants abandonnent leurs études pour des raisons liées à une orientation tant professionnelle que scolaire indéterminée voire même une absence de projet personnel et professionnel (Langevin, 1996; Noël et Romainville, 1998; Sirota, 2003; Tinto, 1975). Or, l'absence de projet professionnel influe sur la réussite en compromettant la motivation, les aspirations et l'engagement de l'étudiant au regard de son projet d'études (Chenard, 2005)* » (Ruth Philion, Michelle Bourassa, Raymond Leblanc, Danielle Plouffe et Isabelle Arcand, 2010 : p. 2).

En ayant constitué son projet, l'étudiant mahorais pourrait avoir plus de facilité à poursuivre ses études universitaires, car sans projet, il risque, une fois arrivé en métropole, de se perdre devant la multitude des formations proposées. Or nos lectures révèlent qu'au cours d'un entretien les COP de Mayotte ont déclaré que :

[41] Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, 2012 : p. 17

«"*L'orientation selon le vice-rectorat consiste à mettre les élèves dans des cases", tempête un autre conseiller. Il faut mettre 55% des élèves en seconde, point. Cela ne tient compte de rien, on ne favorise pas le projet personnel de l'élève et le niveau continue de baisser*." » (L'échec des étudiants en Métropole, 2009 : p. 5)[42].

Nos lectures et la présente recherche nous ont amené à penser que c'est dans le contexte d'une orientation bien élaborée, qu'un projet individuel et personnel peut émerger, surtout pour une population comme celle de Mayotte, qui n'a pas de visibilité au niveau de la plupart des emplois et qui risque de demeurer dans une sorte de « *reproduction sociale* » (Bourdieu). Aussi, ce qui nous intéresse tout particulièrement dans ce dossier de recherche, c'est la capacité de susciter la création d'un authentique projet personnel de formation en tant que fil conducteur et source de motivation pour la réussite des études.

En effet, il s'agit d'anticiper suffisamment de manière à ce qu'après le baccalauréat les élèves ne soient pas encore à la recherche d'une filière ou d'une formation, ou du moins qu'ils aient les compétences nécessaires pour s'orienter si besoin est. Effectivement, il faudrait éviter que « *le travail sur le projet de l'élève se fasse trop tard* » (L'échec des étudiants en Métropole, 2009 : p. 6)[43]. Pareillement, il serait plus bénéfique, compte tenu de la considération accordée au projet dans notre société actuelle, de ne pas avoir des conduites vouées à l'échec, comme le fait de vivre au jour le jour. En analysant, le poids du projet dans notre société, Jean-Pierre Boutinet déclare ceci :

« *[…] On ne se contente plus de juger des réalisations par un regard tourné vers l'amont de l'action mais on en vient à apprécier un individu, une organisation, un dispositif à partir de leurs intentions déclarées, de leurs projets, des perspectives qu'ils sont capables d'esquisser. […]On décide ainsi d'une embauche à partir de l'évaluation d'un projet professionnel ; on accueille un stagiaire dans un dispositif de formation en fonction de son projet de formation ; on octroie un financement en sélectionnant le meilleur projet présenté ; […] L'importance sociale attribuée à l'évaluation va même jusqu'à supplanter le projet dans la matérialisation de sa réalisation* » (*Psychologie des conduites à projet*, 1993 : pp. 98-99).

Cet auteur aborde dans la citation ci-dessus un autre sujet qui est l'évaluation du projet mais nous ne le traiterons pas dans cette recherche. Ce qui nous importe le plus, c'est de monter qu'à l'heure actuelle pour réussir, il serait préférable d'adopter un esprit critique, à savoir se distancier par rapport aux situations et aux contextes et anticiper les évènements.

[42] Annexe 3
[43] *Op. cit.*

D'après Jean-Pierre Boutinet, le mot projet a été utilisé pour représenter une « *préparation méthodique concrétisée dans un travail de conception* » (1993 : p. 9) dont la démarche contraire serait « *l'improvisation* », « *une sorte de bricolage fait d'essais et d'erreurs* »[44]. Il ne s'agit néanmoins pas de ne pas faire d'erreur car c'est bien en faisant des erreurs que l'on apprend mais surtout d'éviter d'improviser dans des situations à caractère sérieux qui exigeraient une réflexion aguerrie et une conceptualisation efficace avant toute réalisation. Aussi, comme Jean-Pierre Boutinet l'a décrit dans ouvrage, nous voulons réfléchir aux moyens de contourner une orientation qui serait vécue comme un « *processus à reculons* » :

« Les élèves de 5ème ont un projet plus déterminé que ceux de 3ème, dont le projet est lui-même plus précis que ceux de terminale. Tout se passe comme si le processus d'orientation scolaire était un processus à reculons qui procéderait davantage par exclusions successives d'éventualités que par choix délibérés » (Anthropologie du projet, 1990 : p. 92).

3.1. <u>Projet personnel d'apprentissage et d'orientation :</u>

De nos jours, le terme « projet » est utilisé dans de nombreux domaines. Nous pouvons retrouver sans cesse des expressions comme « projet éducatif », « projet d'établissement », « projet professionnel », etc. Dans le cadre du projet d'établissement, un volet est consacré sur l'information et l'orientation. D'après Jean Guichard le projet est une:

« *représentation d'une situation ou d'un état que l'on souhaite atteindre- ou d'un objet que l'on se propose de construire ou de transformer- en effectuant une série d'actions constituant l'esquisse d'un plan visant à la réalisation de ce dessein* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 344)

Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi le terme de projet personnel d'apprentissage et d'orientation car nous voulions axer notre réflexion sur les projets que les lycéens mahorais devraient élaborer pour pouvoir poursuivre leurs études en Métropole, de manière plus sereine et cohérente. Ainsi, il s'agira du projet tel que l'entendent Jean Guichard et Michel Huteau, mais avec une dimension personnelle, dans la mesure où il est question de projets qui tiendraient compte des aspirations et des aptitudes des apprenants. De plus, ce sont eux-mêmes, comme nous l'avons vu précédemment dans la partie « éducation à l'orientation » (*cf. supra*), qui devront choisir et constituer leurs projets.

[44] *Op. cit.*

Dans le cadre scolaire le projet devient celui de la formation ou de l'apprentissage. Ce dernier est « *utilisé pour désigner un projet personnel circonscrit au domaine de l'étude* » (Francis Tilman, Le Grain, 2004 : p. 190). Dans ce dossier, nous nous penchons sur le projet d'apprentissage avec sa double acception : formation scolaire et formation professionnelle. Aussi actuellement parle-t-on de se former « *tout au long de la vie* » (Francis Danvers, 2009 : p. 389). Cette formation inclut la formation scolaire, la formation professionnelle et les nombreuses compétences en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

3.2. Conduite à Projet :

Le projet doit être le résultat d'une large réflexion portant sur notre vie passée, sur la « *valeur présente* » ainsi que sur « *son hypothétique intérêt futur* » dans notre existence (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 347) et sur les moyens permettant sa réalisation. Comme le projet est une projection, le futur acquiert une grande importance par rapport aux autres dimensions temporelles. Ainsi, notre vie présente se construit en fonction de notre projet, qui est la représentation actuelle d'une situation à venir que nous souhaitons vivre. Cependant *« la plupart des étudiants ne semblent donc pas adopter spontanément une attitude réfléchie en matière d'intentions d'avenir »* (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 350) ; aussi des méthodes ont-elles été construites pour faire émerger cette réflexion et accompagner les élèves lors de cette démarche : « *Développement Vocationnel et Personnel », […] des sessions de « Psychopédagogie du Projet Personnel et Professionnel » ou de « Découverte des activités professionnelles et d'engagement dans des projets personnels »* (Jean Guichard, 1993 : p. 14). Notons que, d'après Jean Guichard et Michel Huteau, ces dernières sont des outils qui guident l'élève à penser convenablement son projet, en tenant compte des dimensions et des multiples déterminismes socio-économiques qui le constitueraient. « *En tant qu'intention réfléchie, le projet d'avenir se distingue de vagues désirs, attentes ou espérances : il n'y a projet personnel que lorsque l'individu a délibéré avec lui-même* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 347). Ainsi, ce projet doit être le fruit d'un long raisonnement de la part d'un individu qui veut prévoir son futur. À l'issu de l'interrogation sur les desseins possibles, devrait émerger un plan d'avenir différent de celui « *qui est du côté de l'idéal* » (annexe 5)[45] qui, outre les aspirations tiendrait également compte des aspects pragmatiques et réalistes de la situation du moment.

[45] Entretien

Au cours de l'entretien que nous avons eu avec la conseillère d'orientation-psychologue, cette dernière nous a précisé quatre étapes qui conduiraient à la construction d'un authentique projet personnel. Ces étapes peuvent être assimilées aux quatre tâches qui « *constituent la séquence vocationnelle* » décrite par Jean Guichard et Michel Huteau (2006) : « *la prise d'information, la cristallisation, la sélection et le choix, puis la réalisation* »[46]. La première étape consiste à recueillir des informations dans son environnement scolaire et professionnel mais aussi à prendre connaissance de son « moi ». L'élève va s'informer des différents types de formation et d'études que l'on peut suivre. C'est un « *examen de l'ensemble des possibles, recherche active d'informations diverses sur soi et sur le monde* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2006 : p301). La deuxième étape conduit l'élève à organiser les éléments recueillis en plusieurs groupes ou catégories. C'est « *la mise en ordre et [la] structuration des informations recueillies au cours de l'exploration* »[47]. Dans la troisième étape, l'élève serait en phase de sélection : il évalue les informations reçues selon ses préférences et garde celles qui correspondent à sa personnalité. Cette étape est aussi appelée la « *spécification (on se rapproche de la décision et les divers facteurs à considérer sont intégrés* »[48]. Durant la quatrième étape, l'élève procède à la mise en œuvre de son projet, de ce qu'il aura sélectionné. Il accomplit des activités d'expérimentation, d'approfondissement, des stages ou des visites d'entreprises. « *Au cours de cette phase, on se préoccupe de la réalisation concrète de ce qui a été envisagé précédemment* »[49]. En somme, cette procédure en plusieurs étapes permet à l'élève d'approfondir et de mûrir les représentations qu'il avait de son avenir.

3.3. <u>Projet comme source de motivation et guide pour les études :</u>

Nous avons choisi de traiter le thème de la motivation car nous pensons que « *le fait pour un élève de définir certains projets d'avenir (notamment professionnels) au regard desquels ses apprentissages scolaires actuels trouveraient un sens pourrait accroître sa motivation pour l'école et, de manière consécutive, sa réussite* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 351). C'est dans ce sens que l'éducation à l'orientation constitue l'un des projets importants du système éducatif français, et ce plus précisément dès le collège, afin d'aider les élèves à se familiariser avec cette idée-clef : pour la réussite de leur vie future, ils doivent être les acteurs de leur projet d'avenir.

---

[46] *Op. cit.*
[47] *Op. cit.*
[48] *Idem*
[49] *Idem*

Nous pensons que le fait d'avoir un projet peut être une stimulation pour la réussite des études car tout projet peut être un vecteur de « *motivation intrinsèque* » (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007 : p. 300) dans la mesure où il peut devenir source de plaisir pour celui qui a pu en choisir un, correspondant à ses aspirations. Par exemple, un élève qui aime l'anglais et dont son projet inclut qu'il apprenne cette langue, sera particulièrement intéressé par l'apprentissage de cette dernière. Le projet peut aussi faire naître chez l'élève une « *motivation extrinsèque* »[50], dans le cas où ce dernier se projette lors de sa réalisation et le résultat escompté est perçu comme susceptible de lui procurer de la joie. Par ailleurs, c'est pour éviter que les étudiants mahorais, dans l'enseignement supérieur, soient dans un état dépressif qui conduirait à un échec éventuel que nous avons souhaité méditer sur le rôle d'un projet dans le processus de l'orientation. Il serait souhaitable que ces étudiants soient plus confiants face à ce qu'ils entreprennent comme études et pour cela nous pensons qu'avoir un projet individuel de formation dès le lycée peut redonner la « *confiance* » à ceux qui n'en ont pas et encourager davantage ceux qui en ont sur le chemin de la réussite. Ce projet peut servir dans certains cas comme une sorte de fil d'Ariane enfin que les étudiants mahorais ne se perdent pas dans les méandres des multiples formations proposées dans l'enseignement supérieur. Serge Lacoste, Sylvie Esparbès-Pistre et Pierre Tap écrivent, dans un article intitulé *L'orientation scolaire et professionnelle comme source de stress chez les collégiens et les lycéens* :

« À travers la construction d'une culture personnelle, par identification et appropriation de valeurs spécifiques, il [le sujet] cherche ou construit son projet, s'oriente pour se réaliser. Le projet pouvant être perçu comme jalon d'approche de la réalisation de soi. Lorsque la situation implique des zones d'incertitude (maladies, difficultés personnelles et familiales, etc.) le projet peut devenir une stratégie pour faire face à ces incertitudes. « L'orientation stratégique permet de comprendre comment les contraintes, attachées à la situation présente sont utilisées, c'est-à-dire prises en compte, en fonction des objectifs à atteindre » (Béret, 1986, p. 46) » (2005 : pp. 4-5).

Dans cette citation, les auteurs nous retracent la manière dont un individu élabore son projet. En effet, il le constitue selon la culture et les valeurs véhiculées dans le milieu où il vit, après avoir assimilé et pris possession de celles-ci. Le projet peut être en quelque sorte le résultat de plusieurs facteurs en relation avec notre milieu d'origine. L'éducation à l'orientation devrait permettre à l'individu de forger les compétences nécessaires pour discerner ces facteurs et avoir un point de vue critique par rapport à son projet car en créer un

[50] *Op. cit.*

« *nécessite bien évidemment de la part du sujet qu'il réfléchisse sur lui-même, sur ses goûts, ses aspirations et ses désirs, mais aussi sur ses peurs, ses angoisses et ses doutes* » (Serge Lacoste et al., 2005 : p. 5). De cette façon, le projet devient semblable à un repère qui guide l'individu dans sa « *réalisation* »[51], dans sa réussite et son épanouissement. Il peut aider à contourner les « *incertitudes* »[52] liées aux mutations économiques et au monde du travail et, de la sorte, il peut faire office de « *stratégie* »[53], dans le sens de planification en vue d'un succès futur. En réfléchissant à son projet, il doit prendre aussi en compte les « *contraintes* »[54] de sa situation actuelle et savoir que, quelquefois, il ne peut pas tout entreprendre et qu'il existe des limites. C'est en quelque sorte un schéma-directeur faisant office de fil conducteur et d'encouragement.

Sans avoir reçu une éducation à l'orientation, des élèves peuvent se trouver dans une situation d'« *indécision vocationnelle* », si nous considérons, d'après Yann Former que « *l'indécision vocationnelle désigne l'incapacité à faire un choix en matière de formation ou d'emploi quand celui-ci s'avère nécessaire* »[55] (Revue de l'Orientation scolaire et professionnelle, 2010 : p. 3). Dans un article de Cindy Carrein et de Jean-Luc Bernard, intitulé *Facilitateurs et freins à l'entrée en consultation d'orientation professionnelle : enjeux, modèles, perspectives de recherche,* il est précisé que :

« *L'indécision vocationnelle […] est composée de certains facteurs : le manque d'informations professionnelle pour la prise de décision, le fait d'être indécis, le besoin d'information, l'anxiété par rapport à l'avenir, les informations disponibles mais incohérentes. Les personne ayant une forte indécision de carrière sont plus nerveuses, ont moins confiance en elles et ont plus tendance à être dépressives* » (2011 : pp. 35-36).

Si les élèves ne sont pas éduqués pour avoir les compétences nécessaires relatives à l'orientation, ils auront du mal à prendre des décisions car ils n'auront pas assez d'informations et, même s'ils les ont, celles-ci nécessiteront l'aide d'un éducateur pour les stabiliser et les rendre compréhensibles. Le fait de ne pas pouvoir se décider peut être source d'angoisse car « *pour être, le sujet a besoin de se projeter, « être quelqu'un, c'est construire un passé, valoriser le temps présent et organiser des projets » (Tap, 1986, p. 8).* » (Serge

[51] *Op. cit.*
[52] *Op. cit.*
[53] *Ibid.*
[54] *Ibid.*
[55] L'évaluation de l'indécision vocationnelle : l'EDV-9 (forme S).

Lacoste et al., 2005 : p. 4). Cette nécessité de « *se projeter* »[56] préoccupe tout individu qui se pose des questions à propos de sa condition en tant qu'Être existant, qui veut être maître de sa vie et lui donner un sens, celle-ci étant toujours orientée vers le futur. Jean Guichard et Michel Huteau, notent que « *le projet personnel est toujours à l'œuvre l'ensemble structuré des éléments qui constituent pour un individu donné un monde sensé* » (2007 : p. 348). Si l'individu n'a pas de projet, sa vie lui paraîtra en quelque sorte dépourvue de sens et, par la même occasion, il aura de fortes chances de tomber dans les affres de la dépression.

3.4. <u>Projet de réussite comme engagement :</u>

Dans cette partie, nous nous appuierons sur certains travaux de Benjamin Castets-Fontaine. Au cours d'un colloque, ce docteur en sociologie et chercheur associé au Centre Émile Durkheim a dégagé trois éléments relatifs au « cercle vertueux de la réussite ». Notons que cette expression est le titre même d'un ouvrage qu'il a écrit. Benjamin Castets-Fontaine, en s'intéressant aux réussites paradoxales, dans des grandes écoles telles que l'ENA (École Nationale d'Administration), HEC (Haute École de Commerce) et l'ENS (École Normale Supérieure), de jeunes issus de milieux populaires, révèle que trois facteurs peuvent diriger l'évolution des études de ces derniers vers la réussite. Pour expliquer la réussite de ces jeunes, il va mettre en exergue d'autres acteurs que le cadre familial (parents, frères et sœurs et grands parents) tels que les enseignants, l'engagement mais aussi la foi dans sa propre réussite. Dans un premier temps, il met l'accent sur l'engagement de ces jeunes, qui est – affirme-t-il - plus fondamental que la mobilisation familiale.

« *L'engagement c'est la clé de voûte du cercle vertueux de la réussite* » et « *cet engagement est une soumission librement consentie […], ces élèves finalement s'accrochent, une fois qu'ils ont pris une décision, ils s'accrochent ils ne reviennent pas en arrière. Vous avez par exemple, un élève qui arrive en classe préparatoire, qui est un des derniers, qui n'a pas de très bons résultats par rapport aux autres mais finalement il va tout faire pour rester, alors que certains camarades qui étaient mieux classés décrochent rapidement se découragent …»*[57].

La réussite de ces jeunes est moins influencée par un héritage culturel. À contrario, il y a l'engagement pour réussir qui serait le corollaire de leur volonté de ne pas décevoir la famille. Une sorte de contrat tacite est établi avec cette dernière et leur objectif serait de

[56] *Op. cit.*
[57] Benjamen Castets-Fontaine. Colloque sur son ouvrage intitulé *Le cercle vertueux de la réussite scolaire*

répondre aux attentes de leurs parents mais aussi de leurs enseignants. Ils font confiance aux enseignants et se soumettent à leurs recommandations.

Dans un second temps, Benjamin Castets-Fontaine montre l'importance des enseignants dans les trajectoires scolaires de ces étudiants. Ceux-ci auraient aidé particulièrement ces jeunes dans leur orientation. Ils leur ont donné des informations sur les grandes écoles. Une grande place est accordée à l'enseignant en tant que ressource et vecteur de conseil. En fin, dans un troisième temps, il développe l'idée selon laquelle cette réussite relèverait de certaines capacités personnelles. Ces apprenants, souvent plus fragiles que leurs camarades, cherchent à acquérir le statut de « bons élèves » et se fixent des exigences élevées dans leur métier d'élève.

Ces travaux de Benjamin Castets-Fontaine sont précieux pour notre sujet de recherche car ils ont été effectués sur une population semblable à notre population cible, c'est-à-dire les milieux populaires tels qu'il les a définis, dans un colloque à propos de son ouvrage intitulé *Le cercle vertueux de la réussite scolaire. Le cas des élèves de Grandes Ecoles issus de "milieux populaires"* : « *les enfants dont les parents sont ouvriers, employés au niveau des catégories socioprofessionnelles, euuuuh, petit artisan commerçant et petit agriculteur…* »[58]. Ainsi, cette étude montre, que pour réussir à l'école, cela dépend aussi de l'engagement de la personne et de sa croyance en lui-même, en ses capacités. Être issu d'un milieu populaire n'est pas une fatalité et le fait de s'en sortir n'est pas un « *miracle* » (Bourdieu) si la personne n'est pas originaire d'un milieu privilégié. En parlant de l'engagement, Benjamin Castets-Fontaine (2011) déclare que :

« *Mes travaux montrent en effet que la culture familiale n'est pas la variable principale. Au fil des histoires de ces jeunes, j'ai observé que le plus important n'est justement pas ce qu'ils ont reçu en héritage, mais ce qu'ils ont construit, eux. Sinon comment expliquer, par exemple, qu'un des jeunes que j'ai interviewés ait intégré Polytechnique alors que son père a été alphabétisé sur le tard et que sa mère est analphabète ? C'est l'engagement de ces jeunes qui m'a semblé l'explication première de leur parcours d'exception, bien plus qu'une mobilisation familiale* ».

Cet auteur montre l'importance de l'engagement des étudiants dans leur parcours scolaire mais il n'oublie pas le rôle de l'enseignant dans cet acte d'enrôlement qui vise à faire en sorte que l'élève s'inscrive activement dans son métier d'élève. « *On connaît déjà des pédagogies qui*

[58] idem

valorisent l'engagement des élèves, et des façons d'enseigner qui visent à faire aimer les disciplines » (Benjamin Castets-Fontaine, 2011).

En effet, le métier d'élève consiste à construire les différentes stratégies permettant de mieux discerner et employer à son profit les différents *curricula* utilisés à l'école comme le « ***curriculum caché***, *synonyme d'une connivence culturelle qui ne va plus de soi, qu'il faut retrouver, d'où son nom, et qui constitue la dimension principale des situations d'apprentissage* » (Anne Barrère et Nicolas Sembel, 2002 : p. 68). Ce *curriculum* représente les savoirs qui ne sont pas souvent explicités en cours et qui engendrent l'échec de certains élèves car ils ne sont pas aidés par le milieu d'où ils viennent, pour les comprendre et les appliquer dans des exercices tels que faire un exposé ou une synthèse.

Guy Brousseau, en 1986, a élaboré la notion de contrat didactique. Celui-ci décrit les règles implicites ou explicites qui régissent le partage des responsabilités relativement au savoir, entre l'enseignant et l'élève. C'est donc une représentation des attendus de part et d'autre. Ce contrat détermine le « *rôle* », la « *place* », et les « *fonctions* » de l'élève et de l'enseignant à l'égard du savoir, ce que les élèves attendent des enseignants et ce que ces derniers attendent de l'élève. Cette responsabilité dans l'apprentissage est en effet partagée. L'enseignant fait son métier mais l'élève aussi doit faire le sien, faire confiance à son enseignant car ce dernier est mieux à même de savoir ce que l'apprenant doit faire pour réussir. Ainsi, pour aller au bout de son projet, l'engagement et la volonté de l'étudiant sont nécessaires. « *Il n'est pas d'apprentissage possible sans une volonté de s'approprier le savoir, une implication personnelle dans l'activité d'apprendre. C'est en quelque sorte, la traduction d'une motivation dans un engagement cognitif* » (Francis Tilman, Le Grian, 2004 : p. 191)

II. <u>Méthodologie</u> :

1. <u>Principe de bases :</u>

Pour la recherche de nos données, nous avons commencé par un travail d'exploration sur internet pour faire un état des lieux à propos de l'orientation à Mayotte. A partir de là, nous avons constaté l'échec de beaucoup d'étudiants mahorais dès la première année universitaire. Nous avons continué notre recherche en lisant des articles sur la revue *Orientation scolaire et*

professionnelle et nous avons découvert qu'en France beaucoup d'étudiants échouent également en première année de l'enseignement supérieur, non seulement parce qu'ils avaient fait une mauvaise orientation, mais aussi parce qu'ils n'avaient pas de projet d'études défini.

Après ce premier travail d'exploration, nous avons voulu approfondir nos connaissances en nous appuyant sur des ouvrages de chercheurs et, pour cela, nous nous sommes servis du catalogue des bibliothèques de Rouen mais aussi des références bibliographiques contenues dans les articles que nous avons lus. Ces lectures nous ont amené à organiser notre travail autour de trois axes directeurs : l'orientation des élèves telle qu'elle est pensée par les auteurs, puis les réformes sur l'orientation, ensuite le concept de « projet » dans l'orientation et dans les études. Au fur et à mesure que nous progressons, nous nous sommes intéressé principalement aux rôles de l'école et des enseignants dans l'aide et l'accompagnement des lycéens dans leur orientation et dans l'élaboration de leurs projets personnels. Nous avons aussi voulu connaître l'importance du projet d'études dans le parcours scolaire. Ainsi, après ce travail de recherche, notre question de départ a évolué au fil des lectures et est devenue celle qui suit : « étant donné l'échec fort élevé des étudiants mahorais dans le premier cycle universitaire, construire un projet d'études dès le lycée permettrait-il d'inverser les tendances et de favoriser leur réussite ? »

Bien sûr, nous n'aurons pas la prétention d'affirmer que nous avons lu intégralement tous les ouvrages et articles cités. Nous consultions le sommaire ou la table des matières de chacun d'eux et nous lisions principalement la partie qui nous paraissait pertinente pour notre étude.

2. Entretien exploratoire :

Lorsque nous avons commencé notre recherche, nous avons voulu travailler sur les compétences des conseillers d'orientation-psychologue (COP) de Mayotte. De ce fait, nous avons pensé qu'il était impératif de solliciter un entretien avec un COP de Mayotte. Cependant, le fait que le CIO de Mayotte ne réponde pas au téléphone - car nous avons pourtant essayé à maintes reprises de le joindre sans que nul ne réponde- a compliqué sensiblement notre recherche. Cela nous a conduit à recentrer celle-ci sur l'élève, d'où l'introduction du concept de projet d'études dans ce dossier. Ne pouvant pas nous entretenir avec un COP de Mayotte, nous avons alors contacté le CIO de Rouen et nous avons pu obtenir une entrevue avec une COP de Rouen.

Dans la mesure où nous étions dans une optique exploratoire, nous avons opté pour un entretien non directif ou libre. Ce type d'entretien est utilisé lorsque le chercheur n'a pas encore énoncé d'hypothèses structurées. Il a pour dessein de permettre au chercheur de construire des hypothèses ainsi qu'une problématique.

Pour le déroulement de cette interview, nous avons formulé au préalable une consigne de départ. Cette consigne doit être plus large que le thème de recherche afin que le chercheur guide l'interviewée, de manière improvisée tout au long de la conversation, à partir des techniques de relances, vers son objet de réflexion. L'enquêteur doit s'efforcer d'avoir une conduite neutre. Il n'oubliera pas d'éviter d'émettre des jugements et de ne pas induire des thèmes que l'enquêté n'aurait pas évoqués spontanément.

3. Biais, limites et difficultés :

Au cours de ce travail de recherche, la principale difficulté que nous avons rencontrée s'est générée lors de la circonscription et de la détermination de notre problématique. Ce problème est dû principalement au fait qu'au fil des lectures, nous étions influencés par tous les sujets qui nous semblaient avoir un rapport avec l'orientation des lycéens mahorais. Nous étions portés à traiter tous ces sujets alors que cela n'était bien évidement pas possible dans le cadre de ce dossier.

Nous avons eu aussi du mal à recueillir des documents scientifiques sur l'orientation des lycéens relatifs au contexte de Mayotte. Aussi nous sommes- nous basé en partie sur notre expérience et sur les discussions que nous avons eues entre étudiants rouennais originaires de Mayotte. Pour l'année prochaine, nous sommes parfaitement conscients qu'il nous appartiendra de procéder à un travail d'investigation sur le terrain, afin d'affiner notre recherche et de lui donner un caractère plus scientifique, fondé sur des raisonnements plus objectivés et référés.

Nous devrons être attentifs au fait que notre terrain de recherche, nous sera familier et donc faire attention à ne pas nous impliquer de manière subjective et non distanciée. D'autre part, il se pourrait que nous soyons connus des personnes interrogées et que notre présence influence ces derniers et fausse par la même occasion, les résultats de l'enquête. Par conséquent, nous nous efforcerons d'être particulièrement vigilants au cours de l'enquête et pendant le traitement des données.

Lors de notre entretien avec la Conseillère d'Orientation-Psychologue de Rouen, nous n'avions probablement pas assez bien formulé notre consigne de départ. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons énoncé cette dernière et introduit notre thème de recherche, notre interlocutrice ne répondait pas. Aussi, pour obtenir des informations, avons- nous dû lui posé des questions.

4. Méthodologie de recherche et problématique :

L'année prochaine, nous souhaiterions intégrer le master 2 CPE à l'université de Rouen. Ce dossier exploratoire et de recherche nous a permis d'avoir une vision plus juste du fonctionnement d'un établissement scolaire du second degré et cela fait partie de la formation d'un CPE. Aussi ce dernier doit maîtriser les procédures et enjeux de l'orientation ; par conséquent, nous pensons avoir une avance par rapport à ce volet. L'aide aux élèves, l'accompagnement dans leurs projets personnels, le rapport aux savoirs sont des points essentiels dans la formation d'un CPE et cette étude a été pour nous l'occasion d'y réfléchir.

En Master 2, nous souhaiterions continuer ce travail et connaître la part de responsabilité et /ou les apports des Conseillers d'Orientation dans ce processus mais aussi travailler sur les facteurs qui détermineraient l'élaboration du projet de l'élève.

Nous pensons que pour notre master 2, dans l'optique de la poursuite de notre étude, nous devrons effectuer une méthode qualitative, à l'aide d'entretiens semi-directifs menés auprès de cinq lycéens mahorais : deux de classe de terminale, un de classe de seconde et deux de classe de première ; mais aussi auprès de cinq éducateurs tels que des enseignants, des Conseillers d'Orientation-Psychologues, qui exercent depuis au moins l'année 2010. Ce sera une enquête comparative qui nous permettra d'étudier les points de vue des enseignés sur la question du projet et de l'orientation mais aussi ceux des enseignants afin d'affiner notre recherche. Ce genre d'enquête « *a l'avantage de permettre l'approfondissement par l'enquêté de son discours, mais aussi, du fait d'une grille d'entretien commune, d'autoriser une comparaison de l'ensemble des discours produits* » (Pierre Bréchon, 2011 : p. 24). Par ailleurs, nous avons opté pour l'enquête qualitative dans la mesure où « *on ne dispose pas de bonnes sources statistiques sur* » (p. 29)[59] les habitants de Mayotte, qui pourraient nous aider à construire un échantillon représentatif. Nous aimerions réaliser plus d'enquêtes jusqu'à ce qu'il y ait « *redondance* » (p. 31)[60] d'information comme Pierre Bréchon le prône mais, étant

[59] *Op. cit.*
[60] *Idem*

donné les contraintes temporelles universitaires nous nous limiterons « *à dix entretiens bien conduits et approfondis que vingt-cinq bâclés et mal analysés* » (p. 32)[61].

Lors de nos entretiens semi-directifs, nous serons amenés à naviguer entre des moments directifs et non directifs pendant lesquels notre intervention se limitera à soutenir et à favoriser le discours de l'interviewé. Nous nous appuierons sur un guide d'entretien que nous aurons préalablement construit. Ce dernier permettra de recueillir des informations précises, sur des thèmes considérés comme importants dans le cadre des hypothèses de recherche, à partir d'une consigne de départ. Dans ce guide, nous répertorierons les thèmes qui seront abordés par les personnes interviewées. Ces thèmes seront classés en fonction des catégories choisies. « *C'est une synthèse des principaux thèmes et [de] la stratégie à suivre pour la conduite d'un entretien en face à face* » (p. 38)[62]

Durant l'entretien, tous les thèmes doivent être abordés. L'enquêteur ne doit pas évoquer en premier les catégories. Il doit juste énoncer la consigne de départ. Normalement, si la consigne est bien construite, l'interviewé va aborder les catégories et les thèmes, sans que l'enquêteur les énumère. Ce dernier doit suivre l'interviewé avec les techniques de relance. Si, au cours de l'entretien, l'enquêté s'arrête de parler sans avoir donné toutes les informations, l'enquêteur peut lui poser des questions mais il doit toujours rester neutre.

La dimension éthique et les règles déontologiques sont importantes à respecter pour le bon fonctionnement d'une recherche. L'enquêteur doit essayer de prévenir l'inquiétude éventuelle de l'interviewé. Par exemple, il est tenu d'expliquer à ce dernier qu'il n'est pas un expert et qu'il cherche à connaître l'opinion des personnes impliquées dans la situation qu'il étudie. Il n'oubliera pas de garantir l'anonymat de l'interview. Il doit essayer d'instaurer un climat de confiance afin d'éviter certains biais et faire en sorte qu'il n'y ait pas de rapport de domination. Il pensera à présenter les modalités de restitution des résultats de l'enquête et la manière dont il va procéder pour sauvegarder la conversation lors de l'entrevue. Il faudra tenir compte de certains facteurs liés à la situation (le lieu, le temps), à la personne interviewée (mnémotechnique, cognitif, motivationnel), à l'enquêteur, au langage, qui peuvent influencer sensiblement nos entretiens.

Nous devrions aussi faire des observations semi-structurées afin de vérifier la différence entre ce qui est dit et écrit, et ce qui est pratiqué. Nous allons observer les

[61] *Idem*
[62] *Idem*

procédures d'orientation et d'accompagnement qui sont réellement mises en pratique à Mayotte, pour les lycéens, dans la constitution de leurs projets. Cela nous permettra de recueillir des informations directement sans passer par un intermédiaire. A partir de ces observations, nous comptons nous affranchir du discours des acteurs et de leurs représentations. Pour cette enquête fondée sur l'observation, il nous faudra une grille qui sera construite en fonction de nos hypothèses et de notre problématique. Dans la mesure où nous ne pouvons pas tout observer, dans la grille, nous noterons seulement ce qui est indispensable au regard de nos hypothèses et de notre problématique.

Nous espérons que cette étude pourra répondre à la problématique suivante : le processus d'orientation mis en place dans les établissements scolaires permet-il aux lycéens mahorais d'élaborer des projets personnels de formation et d'orientation, susceptibles de favoriser leur réussite dans le premier cycle universitaire ?

5. Les hypothèses :

Afin de répondre à notre problématique, nous souhaiterions vérifier les hypothèses de recherche suivantes :

- Le processus d'orientation mis en place actuellement à Mayotte ne parvient pas à faire face à la singularité du contexte socioéconomique et socioculturel des lycéens Mahorais, et par conséquent, à leur permettre d'élaborer leurs projets personnels d'orientation et de formation.
- Le processus d'orientation mis en place actuellement à Mayotte, est en voie de parvenir à faire face à la singularité du contexte socioéconomique et socioculturel des lycéens Mahorais et, par conséquent, à leur permettre d'élaborer leurs projets personnels d'orientation et de formation.

- Construire un projet personnel d'orientation et de formation serait un remède à l'échec des étudiants mahorais dans le premier cycle universitaire.
- Construire un projet personnel d'orientation et de formation n'aurait pas d'influence sur la réussite des étudiants mahorais dans le premier cycle universitaire.

Conclusion :

A Mayotte, il existe une distance importante culturelle entre l'univers scolaire et l'univers familial, distance qui peut être la source des difficultés d'orientation et de

constitution d'un projet par l'élève. Le manque d'infrastructures et de représentations des métiers modernes n'arrange guère la situation. Dans ce dossier, nous avons tenté de montrer le poids que peut avoir le projet d'élève dans son parcours scolaire, surtout si son origine sociale est susceptible de handicaper sa réussite, tout autant scolaire que professionnelle. Il convient néanmoins de faire attention à la dimension pragmatique de la notion de projet, qui peut conduire à certaines dérives :

« *Parallèlement, alors que le principe de « l'éducation à l'orientation » est excellent, l'insistance mise sur le « projet personnel de l'élève » – dont le principe est également excellent – peut avoir des effets pervers, en reportant sur les élèves eux-mêmes – notamment sur les plus faibles d'entre eux et les moins favorisés socialement – la responsabilité de leur orientation, voire de l'échec de celle-ci, alors qu'elle en exonère l'institution » (L'évaluation de l'orientation au collège et au lycée,* (2004 : p. 2).

D'autres dérives peuvent être observées lors de conduite à projet (Jean-Pierre Boutinet, 1990 : p. 3). Nous ne les développerons pas dans ce dossier. Seulement, nous craignons que le projet ne soit perçu comme un outil qui permette de trouver immanquablement un métier et que cette dimension utilitariste soit privilégié par rapport à sa dimension formatrice, qui est de se former afin de pouvoir s'orienter tout au long de la vie.

Pour ce dossier, nous avons omis délibérément certains aspects qui s'inscrivent dans l'orientation à Mayotte telle que la dimension économique (l'auto-sélection qui résulte du rapport au coût des études), qui semble être suffisamment abordée en ce qui concerne les étudiants mahorais. La mesure du risque d'échec des étudiants doit faire l'objet d'une étude dans le cadre de l'orientation. La responsabilité du conseiller d'orientation est aussi à analyser afin de déterminer quel est leur apport dans l'orientation des étudiants.

En outre, les problèmes nés de l'immigration clandestine venue de l'archipel des Comores semblent déstabiliser le bon fonctionnement du système éducatif de Mayotte car visiblement, le nombre de personnes qualifiées comme les professeurs et les Conseillers d'orientation-psychologues ne suit probablement pas l'accroissement exponentiel des élèves. *« Avec seulement 3 conseillers d'orientation psychologues titulaires et 8 conseillers contractuels, il est difficile d'avoir un réel suivi de l'élève de terminale.* » (L'échec des étudiants en Métropole, 2009 : p. 5)[63].

[63] Annexe 3

En master 2, nous envisageons d'approfondir notre recherche avec une analyse sur les pratiques décisionnelles des professeurs et du chef de l'établissement au regard de l'orientation lors des conseils de classe, notamment sur les facteurs qui ont tendance à déterminer l'orientation comme le sexe, l'âge, le parcours scolaire antérieur, l'origine sociale, mais aussi sur les compétences des conseillers d'orientation psychologue. Comment les décisions d'orientation sont-elles prises ? La communication des conseillers d'orientation est-elle efficace ? Arrive-t-elle à intéresser les jeunes et à captiver leur attention ?

Bibliographie :

Agnès Van Zanten. (2008). *Dictionnaire de l'éducation.* Paris : P.U.F.

Anne Barrère et Nicolas Sembel (2002)**,** *Sociologie de l'éducation*. Nathan.

Bernard Lahire. (mars 2012). *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires et milieux populaires*. Seuil.

Cindy Carrein et Jean-Luc Bernard. (2011). Facilitateurs et freins à l'entrée en consultation d'orientation professionnelle : enjeux, modèles, perspectives de recherche. Vol. 40, N°1, *Revue de l'Orientation scolaire et professionnelle.* pp27-53.

Foued Laroussi. (2009). *Mayotte, une ile plurilingue en mutation.* Mamoudzou : Baobab.

Francis Andreani et Pierre Lartigue, (2006). *L'orientation des élèves, comment concilier son caractère individuel et sa dimension sociale.* Paris : Armand Colin.

Francis Danvers. (2009). *S'orienter dans la vie : une valeur suprême ?* Villeneuve d'Ascq : P.U.S.

Francis Tilman, Le Grain. (2004). *Penser le projet : concepts et outils d'une pédagogie émancipatrice.* Lyon : Chronique sociale.

Frédérique Thomas-Bion, (2010). *Le système éducatif français.* Paris : Agora éducation.

Jean Drévillion. (1966). *L'orientation scolaire et professionnelle.* Paris : P.U.F.

Jean Guichard. (1993). *L'école et les représentations d'avenir des adolescents*. Paris : P.U.F.

Jean Guichard et Michel Huteau. (2006). *Psychologie de l'orientation.* Paris : DUNOD.

Jean Guichard et Michel Huteau. (2007). *Orientation et insertion professionnelle.* Paris : DUNOD

Jean-Pierre Boutinet. (1990). *Anthropologie du projet*. Paris : P.U.F.

Jean-Pierre Boutinet. (1993). *Psychologie des conduites à projet*. Paris : P.U.F.

Maurice Reuchlin. (1973). *L'enseignement de l'an 2000*. P.U.F.

Maurice Reuchlin. (1978). *L'orientation scolaire et professionnelle.* P.U.F.

Pierre Bréchon. (2011). *Enquêtes qualitatives, Enquêtes quantitatives.* P.U.G.

Pierre Naville. (1972). *Théorie de l'Orientation professionnelle.* Gallimard.

Sitographie :

Antoine Léon. (1973). Information, orientation, adaptation. [consulté le 24/04/2013]. Disponible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfp_0556-7807_1973_num_24_1_1835

Benjamen Castets-Fontaine. (2011) « La réussite scolaire est moins une affaire de famille qu'une affaire de cercles vertueux ». Lettre N°705, *La lettre de l'éducation.fr* [consulté le 03/06/2013]. Disponible sur http://www.lalettredeleducation.fr/Benjamin-Castets-Fontaine-La.html

Benjamen Castets-Fontaine. Colloque sur son ouvrage intitulé *Le cercle vertueux de la réussite scolaire*. [consulté le Réf. du le 03/06/2013]. Disponible sur http://www.dailymotion.com/video/xlyraq_benjamen-castets-fontaine-le-cercle-vertueux-de-la-reussite-scolaire_news#.UavCskBM9DS

Camille Stromboni. (Mars 2013). Vers des quotas en BTS et IUT pour les bacs pro et techno, *letudiant.fr* consulté le 30/05/2013. Disponible sur http://www.letudiant.fr/etudes/btsdut/vers-des-quotas-en-bts-et-iut-pour-les-bacs-pro-et-techno.html

Dague P. (1957) A propos d'orientation scolaire. In: Enfance. Tome 10 n°5, pp. 577-582. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/enfan_0013-7545_1957_num_10_5_1377

Daniel Martinelli, Corinne Prost, division Emploi, Insee (octobre 2010). Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière. *INSEE.* [consulté le 19/02/2013] Disponible sur http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1313

En fac, le taux d'échec des premières années reste élevé. *L'humanité.fr.* consulté le 08/06/2013. Disponible sur : http://www.humanite.fr/06_10_2010-en-fac-le-taux-d%E2%80%99%C3%A9chec-des-premi%C3%A8res-ann%C3%A9es-reste-%C3%A9lev%C3%A9-455242

Etudinfo.com: consulté le 12/06/2013. Disponible sur http://www.etudinfo.com/diplome/bts/

Francis Danvers. (2007). Quelques paradigmes de l'orientation dans la vie. [consulté le 24/01/2013]. Disponible sur http://www.congresintaref.org/actes_pdf/AREF2007_Francis_DANVERS_183.pdf

Institut National de Recherche Pédagogique (INRP). (Septembre 2008). Orientation scolaire et insertion professionnelle, approches sociologiques. [consulté le 30/04/2013]. Disponible sur http://ife.ens-lyon.fr/vst/DS-Veille/Dossier_Orientation.pdf

La CGT. Réforme du Lycée, deuxième rapport. (Mars 2012). [consulté le 24/04/2013]. Disponible sur http://www.unsen.cgt.fr/j15/images/cahiers/4p_lycee_mars_2012.pdf

Langanay Jean-Yves. (Janvier 2011). Réforme du lycée : l'enquête du café pédagogique. [consulté le 23/04/2013]. *Education & Devenir.fr* Disponible sur ***http://www.educationetdevenir.fr/spip.php?article343***

Le Haut Conseil de l'Education. (2008). L'orientation scolaire : [consulté le 18/12/12]. Disponible sur **:** http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/49.pdf

L'INETOP/ CNAM. (2011). Histoire de l'orientation professionnelle et scolaire en France, [*consulté le 16/02/13*] : *http://www.pratiques-de-la-formation.fr/L-evolution-des-services-des.html*

Mayotte un nouveau département confronté à de lourds défis. (2013). *Senat.fr* consulté le 12/03/2013. Disponible sur : http://www.senat.fr/rap/r11-675/r11-6755.html#toc239 (dernier paragraphe).

Ministère de l'éducation. (2010). Organisation et horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole. *Education.gouv.fr.* [consulté le 14/04/2013]. Disponible sur http://www.education.gouv.fr/cid50479/mene0929855a.html

Ministère de l'éducation. Le nouveau lycée. (Mars 2011). [consulté le 24/04/2013]. Disponible sur http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycee/91/8/Nouveau-lycee-Reperes-pour-la-rentree-2010_133918.pdf

Ministère de l'éducation. Suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique. (janvier 2012). [consulté le 21/04/2013]. Disponible sur http://media.education.gouv.fr/file/2012/96/8/Rapport-IG-Suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee-d-enseignement-general-et-technologique_209968.pdf

Ministère de l'éducation. Rapport sur la mise en œuvre de la réforme du lycée. (Mars 2012). [consulté le 24/04/2013]. Disponible sur http://media.education.gouv.fr/file/03_mars/22/9/Mise-en-oeuvre-de-la-reforme-du-lycee_212229.pdf

ONISEP. L'histoire de l'orientation en France. **[**consulté le 16/02/13] disponible sur http://b105.chez.com/themes/orientation/hist.htm

Ruth Philion, Michelle Bourassa, Raymond Leblanc, Danielle Plouffe et Isabelle Arcand. (2010). Persistance et réussite aux études postsecondaires : Étude d'un accompagnement personnalisé pour étudiants en situation d'échec. *Revue de la recherche appliquée, vol. 3, article 6.* [consulté le 12/06/2013] disponible sur : http://www.ccl-cca.ca/pdfs/JARL/Jarl-Vol3Article6.pdf

SAIO-CIO-ONISEP. L'accompagnement personnalisé en LEGT et en LP et l'orientation : [consulté le 16/04/2013] : disponible sur http://www.ac-nancy-metz.fr/lio/sequences_ap/fiches/AP_publication.pdf

Serge Lacoste, Sylvie Esparbès-Pistre et Pierre Tap. (2005). L'orientation scolaire et professionnelle comme source de stress chez les collégiens et les lycéens. *L'orientation scolaire et professionnelle.* Disponible sur http://osp.revues.org/617

Tous les BTS en fiches, *Studyrama.com* : consulté le 12/06/2013. Disponible sur http://www.studyrama.com/formations/diplomes/bts/tous-les-bts-en-fiches/

Virginie Bertereau. Pourquoi cette réforme du lycée ? (2008). *L'étudiant.fr* [consulté le 16/04/2013] disponible sur http://www.letudiant.fr/etudes/lycee/la-reforme-du-lycee-decortiquee-et-commentee-17351/pourquoi-cette-reforme-14346.html

Annexes :